

Un Mali Qui Gagne

PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL



**Un meilleur avenir pour
les Maliens à l'horizon 2012
Vision et Actions**

Amadou Toumani TOURE



Sommaire

I. Démocratie et Gouvernance : le Renouveau de l'Action Publique	9
1.1. Consolidation de la démocratie et des droits humains	
1.2. La restauration du crédit et de l'autorité de l'Etat	
1.3. Un nouvel état d'esprit	
1.4. Le choix des hommes et des femmes	
1.5. La lutte contre la corruption	
II. Défense et Sécurité	15
2.1. Défense	
2.2. Sécurité	
III. Une plus forte Croissance Economique	19
3.1. La bonne tenue de l'économie	
3.2. L'exigence d'une croissance économique plus forte	
IV. Une Stratégie de Puissance Agricole : vers la souveraineté alimentaire	23
4.1. Contexte	
4.2. L'impérieuse mutation des systèmes de production agricole	
4.3. Le financement de l'intensification des systèmes de production agricole	
4.4. Le renforcement de la sécurité alimentaire	
V. Renforcer le Programme d'Expansion des Infrastructures	39
5.1. Le désenclavement intérieur et extérieur du pays	
5.2. Développer l'infrastructure énergétique	
5.3. L'eau potable	
5.4. Le développement des infrastructures de communication et des technologies de l'information	
5.5. L'habitat et les infrastructures urbaines	
VI. Développer le Secteur Privé : le pari des PME	45
6.1. La situation du secteur privé	
6.2. Les nouvelles actions d'appui au secteur privé	
VII. L'Insertion des Femmes et des Jeunes dans les Secteurs Productifs	55
7.1. La problématique du sous-emploi et du chômage des jeunes et des femmes	
7.2. La promotion de l'emploi des jeunes	
7.3. Le dispositif spécifique de micro projets pour les femmes	
VIII. Investir dans les Ressources Humaines	61
8.1. L'Education	
8.2. La Santé	
IX. Culture et Sports	67
X. Les Maliens de l'Extérieur	71
XI. Intégration : l'Afrique de l'Ouest et l'Union Africaine une Chance dans un Monde en Mouvement	75

Présentation

Plus que jamais renforcé dans ma conviction et ma foi en un avenir meilleur pour notre pays, il est venu le temps pour le Mali de forcer son destin et d'entamer son décollage socio-économique. Pour réaliser cette grande ambition et en continuité de "Demain le Mali", je propose aux maliennes et aux maliens un Projet pour le Développement Economique et Social (PDES), mon projet de société pour un Mali qui gagne.

Le PDES cherchera à produire davantage, à distribuer équitablement les fruits de la croissance, puis à investir dans l'avenir et à moderniser la société. Ainsi, tout en cherchant à consolider les acquis du premier mandat, il marquera aussi des ruptures, car il veut insuffler un nouvel état d'esprit et un nouvel élan avec des hommes entièrement dévoués à la cause nationale.

Pendant ce mandat, les efforts seront concentrés sur six axes prioritaires d'intervention :

- Mieux organiser l'action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du Programme
- Améliorer la production primaire et assurer la sécurité alimentaire
- Mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur privé
- Insérer les femmes et les jeunes dans les circuits productifs
- Développer les secteurs sociaux
- Procéder aux indispensables réformes de société

L'ambition du PDES est de faire de l'Etat malien un modèle de bonne gouvernance : Un Etat fort, une administration efficace, une justice assainie et des collectivités locales renforcées. Ce renouveau de l'action publique tout en poursuivant les actions d'ensemble déjà initiées se matérialisera sous l'introduction d'un nouvel état d'esprit, le choix des hommes et la lutte contre la corruption.

Fort des résultats obtenus lors des cinq dernières années, le PDES ambitionne une croissance économique plus forte d'au moins 7% par an de 2007 à 2012. Cet objectif de croissance économique plus forte s'appuie sur une stratégie de puissance agro-pastorale, la poursuite du vigoureux programme d'infrastructures de base, le développement du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines.

L'agriculture sera le levier de la croissance de notre économie et source de richesses pour nos populations dans le cadre d'un Mali exportateur de produits agro-alimentaires, transformés et labellisés. La Loi d'Orientation Agricole en sera le véritable instrument de mise en œuvre avec l'affectation de 20% du budget national par an. Notre volonté politique est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole.

Le PDES maintiendra le cap du développement des infrastructures afin d'atteindre le niveau critique indispensable à notre décollage économique. Ainsi, plus de 600 milliards F CFA seront investis pour la poursuite du développement du réseau routier, plus de 700 milliards de F CFA dans le cadre de la Politique Energétique Nationale, l'expansion des infrastructures de télécommunication et des technologies de l'information permettra de mettre le Mali au diapason des évolutions du siècle et 10 000 logements sociaux seront réalisés à travers le Mali. La politique des villes secondaires répondra au souci d'une meilleure répartition spatiale des infrastructures et des opportunités économiques de proximité.

Le secteur privé sera encouragé à jouer un rôle primordial dans le PDES comme principal vecteur du développement. Dans le cadre d'une politique volontariste, plus de 400 milliards de F CFA seront injectés dans l'économie réelle du Mali dans les cinq prochaines années en vue de créer les conditions favorables à l'essor du secteur privé. Nous veillerons à protéger les industries existantes et à conforter les industries naissantes. Un soutien fort sera apporté aux projets d'entreprises dans le secteur agricole et des matériaux de construction, dans le secteur social et le tourisme avec pour objectif de doubler le nombre d'entreprises viables au Mali. Une Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP) permettra dès 2008 d'entamer ce vaste chantier.

L'insertion des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs sera la préoccupation majeure du PDES. Pour renforcer la promotion de l'emploi des jeunes cinq axes seront explorés, la formation à des métiers porteurs, l'implantation dans le secteur agricole, l'appui aux projets personnels, l'émergence de pôles régionaux de croissance économique et d'emplois et la relance de l'emploi public. Le PDES ambitionne d'amener au moins la moitié de la centaine de services financiers décentralisés à se spécialiser dans l'insertion des femmes dans les circuits de production notamment dans les régions particulièrement défavorisées du pays.

Le PDES a pour base un système éducatif performant et un système de santé au bénéfice de tous. Il s'agira de développer un partenariat toujours plus accru pour une école apaisée afin de faire de l'école un creuset socio-économique en mettant l'accent sur l'enseignement technique et professionnel et de remodeler notre université pour en faire un moteur d'innovation. Les établissements préscolaires seront multipliés pour mes amis de toujours les Tous petits. L'objectif est d'atteindre un taux de scolarisation de 100% dans le primaire en 2012. L'amélioration de la santé passera par l'extension ainsi que la garantie de l'accessibilité et de la qualité des soins. La part de la santé et des autres secteurs sociaux, hors éducation nationale, devra atteindre les 20% du budget national.

Nous garderons le cap du renforcement et de la modernisation de notre outil de défense. De même, notre dispositif de sécurité et de protection civile sera renforcé. La sécurité routière sera un axe majeur du mandat.

Le PDES par une politique appropriée impliquera les maliens de l'extérieur dans tous les projets de développement notamment dans les domaines agro-pastoral et universitaire. Notre outil diplomatique au service de la paix et de la sécurité sera davantage productif, mobilisateur des flux de ressources indispensables à notre développement et fera de l'intégration africaine une chance pour le Mali dans un monde en mouvement.

“Ces pages ont été écrites en pensant à tous ceux qui refusent la fatalité et œuvrent pour construire un destin meilleur pour les Maliennes et les Maliens, à tous ceux qui nous manifestent leur solidarité dans le combat pour le développement du Mali.

Amadou Toumani TOURE





Amadou Toumani Touré

LE MALI QUI GAGNE, UN PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2007 - 2012

Chers Compatriotes,
Chers Amis du Mali

Le 22 septembre 2010, nous fêterons le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre cher Mali. 50 ans, c'est beaucoup dans la vie des hommes, surtout dans un pays où la durée moyenne de vie dépasse à peine un demi-siècle. Plus de la moitié des Maliens n'ont pas connu les premières heures de l'Indépendance. Mais 50 ans, c'est peu à l'échelle de l'édification des nations, si nous prenons comme repère l'histoire des grands pays actuels. Dans leur histoire, il y a des moments où un déclic s'est produit, où le temps s'est accéléré, leur permettant d'enclencher le cercle vertueux du développement. Ces accélérations de l'histoire des nations se sont souvent produites à des moments précis : celui de leur rencontre avec un ou plusieurs de leurs fils qui leur offraient une vision claire de l'avenir et des actions à mettre en œuvre pour l'atteindre.

Au cœur de la lutte pour la démocratie et des épreuves du 26 mars 1991, il s'est créé, entre notre Peuple et moi, un lien sacré qui exige de celui que vous avez investi par vos suffrages en 2002, d'être au service de la grandeur du Mali et du bonheur de ses concitoyens. Il est celui d'un amour profond pour cette terre du Mali à la civilisation multiséculaire, d'un attachement indéfectible à ses valeurs démocratiques et républicaines ; il est aussi, celui d'une foi inébranlable en l'avenir de l'Afrique.

Par la grâce de Dieu, au moment où s'achève le mandat que vous m'avez confié, il me plaît de constater avec vous les progrès remarquables que le pays a enregistrés dans tous les domaines, et qui sont le fruit de l'effort et des sacrifices de toutes les Maliennes et de tous les Maliens, de l'intérieur comme de l'extérieur. Soyez en, toutes et tous, vivement remerciés.

Face à toute la vitalité d'un Mali qui bouge, qui se transforme chaque jour au prix de l'engagement et du sacrifice de notre Peuple, je suis plus que jamais renforcé dans ma conviction et ma foi en un avenir meilleur pour notre pays.

Aussi, me semble-t-il que le temps est venu pour notre pays de forcer son destin, d'entamer son décollage socio-économique. Il ne s'agit pas de formuler un vœu pieux, mais de proposer aux hommes et aux femmes, qui veulent bâtir notre pays, une démarche cohérente et réaliste, soutenue par des moyens clairement identifiés.

Avant de présenter notre vision de l'avenir d'un Mali moderne à ceux qui, avec nous, veulent le construire, nous souhaitons rappeler nos convictions.

Notre projet n'est pas une banale promesse électorale, oubliée aussitôt les élections passées. Ce n'est pas non plus un programme gouvernemental complet, lequel devra être défini dans un cadre politique et administratif précis. C'est plutôt un ensemble de propositions et d'actions auxquelles pourront adhérer - à titre personnel ou à travers des groupements -- tous ceux et celles qui voudront nous accompagner sur le difficile chemin mais exaltant du décollage socio-économique de notre pays. Il s'agit bien d'un projet de société, celui d'un Mali qui gagne.

Nous arrivons à un tournant de notre vie d'homme public, celui qui conduit à ce que des hommes d'Etat ont défini comme la dernière ligne droite : le moment où le jugement de l'histoire importe plus que la gloire ou le succès. A cet effet, un observateur avisé de la vie politique de notre pays m'interpellait récemment en ces termes : en 1991 vous avez été l'homme de la transition vers la démocratie ; en 2002 vous avez été l'homme du consensus qui a réconcilié la classe politique avec elle-même et permis aux responsables maliens de tous bords de travailler ensemble ; alors quel homme serez-vous en 2007 ? Notre réponse est claire : si le peuple malien nous renouvelle sa confiance, nous serons l'artisan du véritable décollage socio-économique du Mali.

Nous sommes conscients de la portée de cet engagement et de l'ampleur de la tâche ; mais si les Maliens s'engagent avec nous, nous sommes confiants de pouvoir la mener à bien.

Voilà la seule ambition qui m'habite et qui m'a conduit, après une mûre réflexion, à briguer de nouveau votre suffrage, pour tracer avec vous cette nouvelle étape du trajet de notre pays.

Dans le prolongement de "Demain le Mali", notre projet de décollage socio-économique poursuit la vision contenue dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 qui traduit les aspirations profondes de notre peuple pour le Mali : "une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population"

Dans cette optique, le PDES concorde avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSLP II) adopté par le Gouvernement dans le prolongement du CSLP I et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le CSLP II, qui sous-tend toutes les politiques et stratégies de développement de notre pays, retient comme axes d'orientation stratégiques :

- Le développement du secteur productif
- La poursuite et la consolidation des réformes structurelles
- Le renforcement du secteur social.

Notre projet pour le développement économique et social 2007-2012 n'est ni un programme de plus, ni un programme à part : il tire sa substance du processus CSLP, dont l'horizon actuel est de 18 ans (Mali 2025). Partant des attentes urgentes de nos populations, et sachant que tout ne peut pas être fait en même temps, le PDES identifie, parmi les axes prioritaires du CSLP II, des actions réalisables en cinq ans.

De ce point de vue, le PDES forme un ensemble cohérent d'actions précises que nous tenons à réaliser au cours de la prochaine mandature. Bien entendu, tous les secteurs économiques et sociaux de notre pays méritent d'être suivis, mais puisqu'il faut faire des choix, les secteurs couverts par le PDES feront l'objet d'un engagement et d'un suivi plus volontariste. Les objectifs du Projet seront actualisés, les responsabilités de sa mise en œuvre clairement définies, les acteurs identifiés et le planning précisé, le tout assorti de mécanismes de suivi et d'évaluation.

Tout en cherchant à consolider les acquis du premier mandat, le PDES marquera aussi des ruptures, car il veut insuffler un nouvel état d'esprit et un nouvel élan avec des hommes entièrement dévoués à la cause nationale.

L'élaboration de tout programme commence par un état des lieux, un bilan de ce qui a été fait. La revue du CSLP, les analyses de nos organisations régionales (BCEAO, BOAD, UEMOA), de nos partenaires au développement (FMI/Banque Mondiale, UE, AFD...) sont unanimes : en dépit d'un environnement écologique rude, d'un contexte régional et international défavorable, le Mali a enregistré de bons résultats de 2002 à 2006 comme l'attestent les indicateurs économiques, les progrès dans les secteurs sociaux, de même que dans le secteur rural, dans les infrastructures et voies de communication :

a) Le PIB réel a augmenté de plus de 5% par an, en dépit de la mauvaise pluviométrie et de l'invasion acridienne de 2004. Le taux d'inflation a été maîtrisé : sur la période, il n'a été en moyenne annuelle que de 1,9% contre un seuil de 3% toléré par les autorités monétaires.

b) Malgré les aléas climatiques, la production céréalière totale est passée de 2,5 millions de tonnes en 2002 à près de 3,5 millions de tonnes en 2006, engendrant pour cette dernière année un excédent de 265.000 tonnes. Durant la période, 56.156 hectares ont été aménagés.

c) Tous les secteurs sociaux ont progressé.

c1) l'éducation de base : en 2002, 64,4% des enfants allaient à l'école primaire, en 2004, ils étaient 72% et en 2006, ils sont 75%. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 22,85% en 2002 à 26,3 % en 2005. Rien qu'en 2004 et 2005, plus de 2.500 infrastructures scolaires ont été réalisées.

c2) la santé : entre 2002 et 2005, le pourcentage de population ayant accès aux soins de base dans un rayon de moins de 5 km passait de 44 % à plus de 50%. Dans un rayon de moins de 15 km, cette proportion passait de 68% à 75%. Alors qu'il y avait 605 centres de santé communautaire en 2002, il y en avait 751 en 2005. Par ailleurs, la proportion de femmes enceintes bénéficiant de consultations prénatales passait de 54% à 74 %, tandis que le taux d'accouchements assistés passait de 40% à 52%. Le taux de vaccination DTCP3 d'enfant de moins d'un an passait de 74% à 87 % pendant la même période. De 2002 à 2006, le nombre de Maliens ayant accès à l'eau potable est passé de 57% à 68%. Sur la même période, le nombre de points d'eau modernes passait de 23.034 à 25.830.

c3) le logement social : de 2003 à 2007, 4066 logements sociaux ont été réalisés à Bamako et dans les autres régions. L'objectif annoncé de 3500 logements est donc atteint et dépassé avec les 566 logements construits par des promoteurs privés en partenariat avec l'Etat. Au-delà, l'OMH et la société malaisienne Metro Ikram, et d'autres sociétés et l'Etat lanceront un ambitieux programme de plusieurs milliers de logements sociaux ; il permettra à plus de familles modestes d'accéder à la propriété bâtie.

c4) les infrastructures et voies de communication : 730 km de routes bitumées ont été réalisés de 2002 à 2006. De même que 647 km de routes en terre modernes ont été achevés de 2002 à 2004. Au niveau des infrastructures, comment ne pas parler du pont de Wabaria, cet ouvrage grandiose de 277 mètres qui "rapproche le Nord du Sud" de notre pays et qui aura un impact décisif sur la région de Gao. Ces efforts seront poursuivis en 2007, avec le démarrage des constructions du 3ème pont de Bamako, du pont de Bafoulabé, des barrages de Félou. En outre, 470 km de routes bitumées seront réalisés, portant le total des réalisations depuis 2002 à 1.200 km.

Par ailleurs, le climat social, grâce au dialogue avec les organisations syndicales et les associations scolaires, est apaisé. Depuis 2002, l'Etat a porté une attention particulière au monde du travail, en procédant à l'augmentation sensible des salaires, à l'allongement de l'âge de la retraite, à la mensualisation des pensions, à la revalorisation du statut de la fonction publique et de certains statuts particuliers. Cet effort se poursuit en 2007, avec l'entrée en vigueur, dès janvier, de la hausse de la valeur de l'indice des salaires, qui passe de 292,5 à 300 FCFA. La revalorisation de cet indice profite à l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires. Pour les retraités, elle se traduira par une majoration des pensions.

Quant aux régions Nord de notre pays, le dialogue républicain et la meilleure compréhension qu'il a engendrée permettent de faire jouer la solidarité et de consolider l'unité nationale. Les engagements portent avant tout sur les actions de développement de ces régions défavorisées par la nature. C'est le sens du programme d'investissement et de développement rural des régions de Gao et de Tombouctou qui vise à valoriser les ressources agricoles, pastorales et piscicoles de ces régions. Ce programme a été étendu à la région de Kidal, pour un montant de 12,64 milliards de FCFA. Pour faire le point sur les actions initiées et celles à entreprendre, le Forum national sur le développement du Nord s'est tenu en mars 2007 à Kidal et a débouché sur un Programme Décennal de Développement des Régions du Nord, pour un coût d'environ 560 milliards de FCFA.

Au niveau politique, est-il besoin de revenir sur les avantages du consensus, même si le temps des consultations électorales peut le remettre provisoirement en cause, pour permettre l'expression des ambitions légitimes. Après les élections, le temps reviendra peut être au jeu classique de la démocratie, avec une majorité et une opposition. En tout état de cause, nous ferons tout pour préserver un débat politique apaisé. A cet effet, renforcer le statut de l'opposition dans le cadre de la loi sur les formations politiques, faire du principal leader de l'opposition une personnalité reconnue de l'Etat, constitueront des bases de réflexion que nous approfondirons avec le retour de la sérénité post électorale.

Au total, les faits montrent que les Maliens, grâce à leurs efforts inlassables, peuvent être fiers des progrès réalisés durant les cinq dernières années. Cependant, bien de difficultés demeurent, **bien de défis sont à relever**. Plus de la moitié des Maliens vivent encore dans la pauvreté. Notre pays reste tributaire de facteurs exogènes non maîtrisés tels que les aléas climatiques, le coût élevé des facteurs de production, les fluctuations souvent défavorables des prix de nos produits d'échange (coton et or à l'exportation – hydrocarbures, matériaux... à l'importation), mais aussi la crise et les conflits dans la sous région.

Face à la double réalité d'un bilan satisfaisant et d'un contexte difficile, le PDES vise à accélérer le processus de développement économique et social du Mali.

Concrètement, **la première ambition du PDES est d'assurer une croissance forte et soutenue produisant les opportunités et la prospérité pour tous les citoyens, ouvrir la voie à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 ; permettre ainsi à tous les Maliens d'acquérir enfin les droits fondamentaux de tout être humain : manger à sa faim, avoir accès à l'eau potable, bénéficier des soins de base dans un rayon de 5 km, envoyer tous ses enfants -- garçons et filles -- à l'école primaire, et créer les conditions d'emplois pour la majorité des jeunes du pays.**

Pour atteindre ces objectifs, sur une période de 5 années, le PDES concentrera les moyens et les efforts du pays sur six axes prioritaires d'intervention :

- (i) mieux organiser l'action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du Programme
- (ii) améliorer la production primaire et renforcer la sécurité alimentaire

- (iii) mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur privé
- (iv) insérer les femmes et les jeunes dans les circuits productifs
- (v) développer les secteurs sociaux
- (vi) procéder aux indispensables réformes de société.

Les axes prioritaires d'intervention du PDES concerneront donc :

- **la démocratie et la gouvernance pour le renouveau de l'action publique.**
- **une croissance forte et soutenue pour améliorer le niveau de vie et le bien être des Maliennes et des Maliens ;**
- **le développement des ressources humaines et les réformes de société;**
- **l'intégration : l'Afrique de l'Ouest et l'Union Africaine, une chance dans un monde en mouvement.**

En résumé, **pour un Mali qui gagne**, le PDES est un programme cohérent, qui cherche d'abord à produire davantage et à distribuer équitablement les fruits de la croissance, puis à investir dans l'avenir et à moderniser la société.

Les atouts que nous venons de décliner ensemble nous autorisent à rester pleinement optimiste. Je n'ignore pas les difficultés que rencontrent beaucoup d'entre nous au quotidien, dans une sous région affectée par les crises, ni les besoins importants, ni les défis à relever. J'ai conscience qu'il nous faut déployer toujours plus d'efforts pour continuer à satisfaire la demande sociale.

Les nombreux chantiers, achevés et ouverts un peu partout sur le territoire national sont en train indubitablement de remodeler le visage du Mali. Il s'agit pour l'essentiel, nous l'avons vu, d'investissement dans les infrastructures de base, celles à partir desquelles tout le reste se construit.

En faisant ce choix, j'ai décidé de parier sur le Malien lui-même, sur son génie créateur, sa capacité à entreprendre et à bâtir, à partir des nouvelles opportunités, notre prospérité de demain.

C'est tout le sens d'un Mali qui gagne et pour lequel je propose un véritable Projet pour le Développement Economique et Social : un futur prospère que nous pouvons et devons construire ensemble et maintenant.

Démocratie et Gouvernance : le Renouveau de l'Action Publique



I. Démocratie et Gouvernance : le Renouveau de l'Action Publique

Depuis 1991, le Mali a fait beaucoup pour renforcer les principes démocratiques. On citera, entre autres, l'instauration du multipartisme, des élections libres, l'émergence d'une société civile et la liberté de la presse. Depuis 2002, notre action a visé un double objectif : consolider les acquis de notre démocratie et les droits humains et lancer la réforme de l'Etat, approfondir la décentralisation.

La démocratie, l'état de droit et la stabilité politique du pays sont souvent cités en exemple.

En dépit des progrès réalisés, force est de constater que l'efficacité de l'action publique prête encore à caution. La lutte contre la corruption n'est pas encore gagnée. Les performances du service public restent faibles.

L'ambition du PDES est de faire de l'Etat malien un modèle de bonne gouvernance. Cette dernière ne se limite pas à la lutte contre la corruption. Ce que nous voulons, c'est que le Mali dispose d'un **Etat fort, d'une administration efficace, d'une justice assainie et de collectivités locales renforcées.**

Pour cela, le **PDES**, tout en poursuivant les actions d'ensemble déjà initiées (i), aborde **l'exigence de renouveau de l'action publique** sous trois angles : (ii) l'introduction d'un nouvel état d'esprit, (iii) le choix des hommes, (iv) la lutte contre la corruption.

1.1. Consolidation de la démocratie et des droits humains

Au cours de la période 2002-2007, les Institutions de la République ont fonctionné de façon satisfaisante. La gestion consensuelle du pouvoir, avec une large adhésion des forces politiques à la vision du Président de la République, a donné lieu à un climat politique apaisé, à une stabilité gouvernementale.

Certaines activités relatives à la vie des partis politiques et à la jouissance des droits individuels et collectifs ont contribué significativement au renforcement de notre jeune démocratie. On pourrait citer :

- L'apparition de 27 nouveaux partis politiques ;
- La relecture consensuelle de la loi portant Charte des partis politiques et de la loi électorale ;
- L'organisation des élections municipales de 2004 et des élections législatives partielles de Sikasso, Mopti et de la commune V du district de Bamako ;
- La poursuite du financement public des activités des partis politiques dont le montant cumulé pour la période 2002 à 2006 avoisine 4 milliards de FCFA ;
- La liberté de la presse caractérisée par la délivrance de 294 nouvelles autorisations d'émettre et l'apparition de 22 nouveaux organes de presse écrite, portant ainsi à 337 le nombre de stations radios et celui des organes de presse écrite à 47 ;
- L'évaluation et la poursuite des activités de l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID)
- L'intensité des interpellations sous la 3^{ème} législature au nombre de 17 et des questions orales au nombre 43

1.2. La restauration du crédit et de l'autorité de l'Etat

Les activités tendant à restaurer le crédit et l'autorité de l'Etat ont visé la réforme de l'Etat, la Justice ainsi que la lutte contre la corruption. Sont aussi concernées, la défense et la sécurité.

1.2.1. La réforme de l'Etat

Dans le domaine de la réforme de l'Etat, il a été engagé un processus de réforme de la vie publique à travers le Programme de Développement Institutionnel (PDI) dont le coût prévisionnel 2006-2008 est de 25,7 milliards de FCFA. L'objectif global du programme est de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles.

Le PDI vise les objectifs spécifiques ci-après :

- Adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico-institutionnelle afin de corriger ses incohérences structurelles et accroître son efficacité ;
- Renforcer la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux populations ;
- Mettre les préoccupations des usagers au coeur de l'action administrative afin de redonner une légitimité à l'Etat et renforcer le processus démocratique ;
- Assurer un pilotage adéquat des politiques de développement et améliorer la coordination des actions de développement

Le Cadre Stratégique de la Réforme de l'Etat a été adopté par le Gouvernement en mars 2003, le PDI en juillet 2003 et le Plan Opérationnel du PDI en décembre 2004. En exécution de ce plan et pour le renforcement de la formation initiale et de la formation continue, une Ecole Nationale d'Administration (ENA) a été créée en septembre 2006.

Un Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (PARAD) a été signé avec la Commission Européenne en mars 2006, pour un appui sectoriel global de 72 millions d'euros, dont 59 millions d'appui budgétaire. Le PARAD est ainsi destiné à accompagner le Gouvernement dans la mise en oeuvre du PDI et des actions retenues dans le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation.

Par ailleurs, la Fonction Publique a enregistré des avancées notables, avec :

- L'amélioration des statuts et des différentes grilles, la révision de la valeur du point d'indice portée à 300 FCFA à compter de janvier 2007 ;
- Le recrutement dans la fonction publique de 5228 fonctionnaires et de 2849 contractuels, soit 8077 sur la période 2002-2006.

La masse salariale a progressé de 97,4 milliards de FCFA à 158,2 milliards de FCFA sur la période, soit une hausse de 62,42%.

Dans le cadre de la décentralisation :

- Les textes relatifs à la fonction publique des collectivités territoriales, au statut des élus locaux et à la création de l'administration des villages, fractions et quartiers, ont été adoptés ;
- La réalisation et l'équipement au profit des Collectivités Territoriales de 5.789 infrastructures pour un montant de plus de 50 milliards de FCFA sur financement de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ont été effectifs.

1.2.2 Le renforcement du système judiciaire

Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) a servi de cadre de référence de l'ensemble des actions tendant à améliorer les performances de notre appareil judiciaire et à le rendre plus accessible :

- relecture de la loi portant statut de la magistrature et de celle relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- construction, réhabilitation et équipement (mobilier de bureau et matériels informatiques) d'infrastructures servant de sièges pour les services centraux du ministère, l'Institut de Formation Judiciaire, de Palais de Justice, de résidences pour juges, de maisons d'arrêt : environ 60 immeubles ont été construits ou réhabilités ;
- recrutement de 143 auditeurs de justice, 132 greffiers, 116 secrétaires de greffes et parquets, 162 surveillants de prison, 110 éducateurs sociaux...
- renforcement des capacités de l'Inspection des services judiciaires et l'inspecteur en chef est membre de droit du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Ces mesures non exhaustives qui visent le renforcement des capacités et la crédibilité de la justice seront consolidées avec la poursuite de la mise en oeuvre du PRODEJ, la relecture de la carte judiciaire entre autres.

Il en sera de même pour la mise en oeuvre du PDI et des programmes y afférents et de la consolidation de la décentralisation. Il reste que ces réformes, importantes en matière de démocratie et de gouvernance, ne produiront leur plein effet qu'avec une autre façon de concevoir et de conduire l'action publique différente de celle que connaît notre pays et qui bride l'émergence d'un Etat fort, d'une administration efficace.

Dans cette optique, **le PDES propose un véritable renouveau de l'action publique.**

1.3. Un nouvel état d'esprit

Nous devons absolument changer les mentalités, celles qui perçoivent la pauvreté comme une fatalité, qui voient notre pays à jamais condamné à la mendicité, qui considèrent les maigres ressources comme un gâteau dont il faut s'approprier une bonne partie pour soi et les siens, qui pensent qu'en dépit des fautes commises, "tout finit par s'arranger". Fatalisme et prédation n'auront plus droit de cité dans le Mali de demain, un grand pays, fier de son histoire et de l'incontestable respect qu'il inspire dans le concert des nations.

Nous croyons au Mali. Croire en son pays, c'est d'abord le connaître, avec ses forces et ses faiblesses ; c'est aimer ses enfants, ses personnes âgées, ses hommes et ses femmes ; c'est être prêt à tout donner pour le servir, c'est avoir foi en son avenir. Ces convictions ont dicté nos choix et nos actions. Cependant, dans l'exercice difficile du pouvoir, nous nous demandons parfois combien de nos responsables partagent cette foi en notre pays ? Combien œuvrent sincèrement pour le devenir du Mali, pour l'avenir de ses enfants, pour la réduction de la souffrance de nos populations ? Combien sont avec nous pour servir notre pays, au lieu de se servir ?

Il est difficile de répondre à cette question. Mais soyez sûrs que ces interrogations et ces convictions dicteront nos choix futurs. Il ne peut pas avoir de grandeur dans l'action sans conviction. Ceux qui ne croient pas en leur pays n'auront pas de place dans la conduite des affaires publiques. A cet effet, les belles paroles, les grands discours auront peu d'effet. Nous jugerons sur les actes.

Nous voulons insister sur la foi dans le développement de notre pays, car le sous-développement, avant d'être socio-économique, est d'abord psychologique. Toute entreprise humaine est avant tout un phénomène mental. **La pauvreté n'est pas une fatalité.** L'histoire récente des sociétés humaines nous donne des exemples de pays qui, en quelques années, ont enclenché le processus de leur développement socio-économique. Le dénominateur commun de ces références tient à la qualité de leur vision, à leur conviction dans l'action, au sérieux de leur travail et au sens de l'organisation.

1.4. Le choix des hommes et des femmes

La **foi dans le développement socio-économique du Mali** sera donc le premier critère de choix des futurs responsables. Leur **compétence** et leur **honnêteté** seront également essentielles à nos yeux. Bien entendu, il sera difficile de placer des hommes et des femmes convaincus, compétents et intègres à tous les échelons de responsabilité du Mali. Alors, comment comptons-nous procéder ?

“Le poisson pourrit par la tête”, disent nos braves pêcheurs. La tête doit être bonne, c'est-à-dire que nous devons avoir un **excellent Gouvernement**. Celui de l'après élection sera mixte et complémentaire : politique et technique. Il sera resserré, avec des compétences réparties autour de quelques grands pôles. **L'équilibre sera établi de façon proportionnelle entre les forces politiques qui soutiennent notre action, mais tiendra compte de la conviction, de la compétence et de l'intégrité des hommes et des femmes proposés. Les postes qui requièrent des compétences techniques particulières iront à des professionnel(le)s de haut niveau qui répondent aux critères définis. Parce qu'il y a de plus en plus de Maliennes qui répondent à nos critères de choix, le Gouvernement fera une place importante aux femmes.**

Au niveau de l'Administration centrale et des Entreprises publiques, l'analyse institutionnelle montre qu'au Mali, nous avons une trentaine de directions stratégiques. Ces postes seront pourvus sur la base d'appels à candidatures, ouverts aux Maliens de l'intérieur et de l'extérieur.

Toutes les formes d'organisation trouvent leur efficacité dans l'application d'un principe managérial de base : **la récompense du mérite et la sanction de l'échec.** Le service public rénové fera sien ce principe.

1.5. La lutte contre la corruption

Il y a peu d'entreprises dans nos pays en voie de développement, mais beaucoup d'affaires. De genre divers. L'affairisme se définit par sa préoccupation exclusive de gagner de l'argent, par tous les moyens. De ce point de vue, l'affairisme englobe la corruption, la concussion, les trafics d'influence, le népotisme, la fraude et toutes sortes de trafics.

Probablement, cela tient au **poids de l'Etat** dans les pays en voie de développement où, en dépit du libéralisme, il demeure un acteur majeur du jeu économique ; à la **faiblesse de la société civile**, dont fait partie le secteur privé et qui explique l'absence de contre-pouvoirs face à la prédominance économique et politique de l'Etat. Il y a souvent peu d'alternative à la fonction publique et aux postes de responsabilité politique. Certainement que cela tient aussi aux modes de consommation. *Il est important de comprendre ces aspects socio-économiques, politiques et culturels pour conduire une lutte efficace contre la corruption.*

1.5.1 Les diverses actions entreprises depuis 2002

La volonté politique de lutter contre la corruption, exprimée dans la vision et dans le programme que nous vous avons proposés en 2002, s'est traduite par une série de mesures :

- examen par le Conseil des Ministres dès septembre 2002, du rapport du Comité ad hoc chargé d'examiner le Rapport de la Banque Mondiale sur la corruption au Mali ; ce Comité était composé pour partie de représentants de la société civile ;
- installation des Pôles Economiques et Financiers institués par le code pénal de 2001 auprès des tribunaux de première instance de Kayes, de la Commune III du district de Bamako et de Mopti ;
- réduction du seuil à partir duquel les EPIC sont tenus d'observer les règles de la concurrence ;

- publication régulièrement des bulletins de la CASCA qui a recommandé la saisine des juridictions compétentes dans 116 dossiers de contrôle sur un total de 600 rapports reçus des différentes structures de contrôle ;
- renforcement des moyens humains et budgétaires de la plupart des structures de contrôle de l'administration ; à titre d'illustration, les effectifs du Contrôle Général des Services Publics sont passés de 27 à 40 cadres et son budget a progressé de 328 millions en 2002 à plus de 700 millions en 2003 ;
- création du Bureau du Vérificateur Général (loi n° 03-030 du 25-08-03) lequel tire son originalité dans sa double indépendance organique et fonctionnelle. Autorité administrative indépendante, qui procède à un contrôle externe portant sur l'utilisation des ressources publiques et la qualité du service public, le Vérificateur général a déjà rendu public son premier rapport.

La bonne gouvernance, avec sa principale composante qu'est la lutte contre la corruption, est devenue une exigence pour les pays pauvres et une demande forte de leurs partenaires au développement. Les diverses actions entreprises par le Gouvernement du Mali dans ce domaine n'ont pas encore permis de juguler ce fléau. La réalité est que le phénomène ne date pas d'aujourd'hui ; il se développe depuis des années et concerne tous nos pays. Si nous voulons aller au fond des choses, il faut connaître cette réalité, mais non l'accepter. Il importe donc de renforcer la lutte et d'envisager d'autres voies.

1.5.2 Les Etats Généraux de la Lutte contre la Corruption

Pour aller plus loin nous proposons de conduire un processus de lutte contre la corruption de manière ferme, réaliste et efficace en trois phases :

- La première consiste à développer l'ensemble du dispositif de prévention et de répression réajusté depuis 2002 qui n'a pas encore son plein effet, en particulier, en ce qui concerne le BVG ; la conduite du PDI avec ses différents programmes dont celui relatif à la réforme des finances publiques, la réforme des DAF, ou encore la relecture du Code des Marchés Publics. A l'appui de cette action et comme nous l'avons indiqué plus haut, il faut asseoir un nouvel état d'esprit, promouvoir des hommes et des femmes intègres, compétents et engagés.
- La deuxième phase consistera à organiser **les Etats Généraux de la Lutte contre la Corruption**. Ces Etats Généraux réuniront tous les cadres de l'administration, les représentants du secteur privé et les autres composantes de la société civile. Les bailleurs de fonds et les organisations spécialisées y seront également conviés. Au cours de cette rencontre, **tous les thèmes liés à la corruption seront discutés**. Elle sera l'occasion de sensibiliser de nombreux participants et surtout de démontrer que le phénomène n'est pas une fatalité et que des solutions réalistes existent pour s'en sortir. Déboucher sur un projet national partagé de lutte contre la corruption : tel est un des objectifs majeurs.
- La troisième phase consistera à opérationnaliser les recommandations des Etats Généraux et à organiser un **nouveau départ dans la pratique des affaires et dans la gestion des deniers publics**. Il est possible de juguler progressivement la corruption et nous sommes décidés à y parvenir.

C'est sur ce triptyque de la conviction, de l'engagement et de l'organisation que s'adossera le renouveau de l'action publique. C'est sur ces nouvelles fondations que seront mises en œuvre les autres composantes du PDES. Parmi elles, le développement des secteurs de production qui occupent la grande majorité de nos populations constitue la priorité.

Il reste cependant que **les efforts de développement requièrent un environnement de paix, de sécurité et de stabilité**. En effet, la sécurité est une priorité transversale à tout processus de développement parce qu'elle participe de l'autorité de l'Etat et assure la quiétude et la sérénité indispensables à l'épanouissement des citoyens, au développement de leurs activités sociales, économiques, commerciales et culturelles. Comme telle, **elle nous renvoie à la Défense et à la Sécurité intérieure**.

Défense et Sécurité



SAUVER OU PERIR

C18
112



C18
112

COURAGE ET DEVOUEMENT



R MD

II. Défense et Sécurité

2.1. Défense

En matière de défense, nous avons la conviction qu'il faut nous tourner vers le futur, en construisant l'Armée de nos besoins, plutôt que de conserver l'Armée de nos habitudes. Notre outil de défense doit être efficient et évolutif pour s'adapter constamment à nos besoins de sécurité.

Toutes les actions entreprises depuis 2002 ont été guidées par ce souci permanent de mettre les Forces Armées et de Sécurité en phase avec les exigences de notre temps.

Les efforts ont porté prioritairement sur la réorganisation de l'appareil de commandement, le maintien en condition et la préparation opérationnelle des troupes, le renforcement des effectifs, l'amélioration des conditions de vie et de travail, ainsi que l'équipement de nos différents corps.

L'adoption d'une loi sur l'organisation générale de la défense, avec le passage du format Etat-major des Armées à celui d'Etat-major Général des Armées confère à notre outil de défense une plus grande opérationnalité avec un commandement plus cohérent des forces et de leurs soutiens et un déploiement territorial qui renforce la convergence des efforts de défense militaire et civile.

Ceci a été conforté avec les actions de réhabilitation du matériel majeur de nos armées dont, entre autres, la relance du potentiel aérien, l'extension et la modernisation du réseau des transmissions et de télécommunications du ministère de la défense.

Il faut inscrire dans ce cadre la mise en place du 2^{ème} Bataillon pour le maintien de la paix et l'assistance humanitaire pour répondre à notre choix de participer aux opérations humanitaires de maintien de la paix en Afrique et dans le monde, comme en témoigne notre présence à Haïti, en RDC, au Darfour...

Les ressources humaines, constituant le premier potentiel de combat, doivent être en permanence adaptées en effectif et en qualité. On note à cet égard :

- le renforcement des effectifs et leur rajeunissement avec 6.794 personnes recrutées ; une présence significative du personnel féminin qui est présent à tous les niveaux du service et du commandement ;
- l'accroissement de la qualité de l'enseignement militaire dans nos centres de formation et écoles, dont celles à vocation sous régionale : l'Ecole d'Etat-Major et l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye qui vient d'être inaugurée ;
- l'amélioration des conditions de vie (augmentation des soldes consécutive à la revalorisation générale de la grille des salaires, la hausse de la valeur du point d'indice, l'augmentation de la Prime Générale d'Alimentation et de la Prime Générale d'Alimentation Spéciale, la rénovation des camps...).

Nous garderons le cap du renforcement et de la modernisation de notre outil de défense, l'adaptation constante des capacités des forces armées à nos besoins réels de "sécurité humaine globale" et non de "défense réactive", leur préparation accrue pour le maintien de la paix et l'assistance humanitaire afin de soutenir notre présence dans les différents mécanismes de prévention, de gestion des conflits et de maintien de la paix, notamment de la CEDEAO et de l'Union Africaine.

2.2. Sécurité

Dans le cadre de l'affirmation de son autorité, l'Etat doit veiller au renforcement de la sécurité des personnes et des biens et de la sécurité routière. Le Gouvernement a œuvré à la mise en place d'un dispositif de couverture sécuritaire du territoire plus adapté, d'alerte susceptible de répondre dans des situations d'urgence en matière de sécurité et de faire face aux risques de catastrophe.

De 2002 à nos jours, les moyens de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et de la Protection Civile ont été renforcés de manière significative pour leur permettre de mieux assurer leurs missions. Au plan du personnel on note le recrutement de 3.603 agents dont 1.853 pour la Police, 800 pour la Gendarmerie, 1.700 pour la Garde et 250 pour la Protection Civile.

La couverture sécuritaire du territoire national a été étendue avec la construction de :

- Directions régionales de la Protection civile
- Commissariats de police, de Postes de Police et de Sécurité
- Brigades territoriales et Pelotons de Gendarmerie
- Pelotons de la Garde Nationale
- Bureaux et Logements de fonction, pour un coût global de 4,5 milliards de FCFA.

La mobilité des différents corps a été renforcée par la mise à disposition de plus de 127 véhicules, 196 motos, 510 talkies walkies, 5 ambulances et 3 camions d'incendie.

Cette capacité accrue a permis de faire reculer l'insécurité dans nos centres urbains et sur les voies interurbaines ; cependant, l'insécurité demeure un sujet de préoccupation. Les Etats généraux de la Sécurité tenus en novembre 2005 ont fait un diagnostic sans complaisance du phénomène, assorti de recommandations pertinentes qui ont fait l'objet d'un plan d'action.

Nous veillerons à son application et les perspectives 2007-2012 retiennent, entre autres, le renforcement des ressources humaines avec un recrutement de 12.800 agents, celui de la logistique pour 16,5 milliards de FCFA, l'amélioration de la gouvernance de la sécurité.

Dans ce cadre, l'insécurité routière, devenue une des plus graves menaces sur la vie et la santé des populations, constitue pour nous une grave préoccupation. **Il s'avère urgent de repenser notre politique de sécurité routière. Elle sera un axe majeur du nouveau mandat.**

Une plus forte Croissance Economique



III. Une plus forte Croissance Economique

Nous avons travaillé à une croissance économique, forte et durable, pour améliorer le niveau de vie et le bien être des Maliennes et des Maliens. Les résultats atteints sont certes louables, mais insuffisants pour résorber le chômage et atteindre un revenu par habitant qui nous rapproche des pays émergents. C'est fort des résultats des cinq dernières années que notre Projet pour le Développement Economique et Social peut afficher l'ambition d'une croissance plus forte, celle d'atteindre au moins 7% par an sur 2007-2012.

3.1. La bonne tenue de l'économie

Le choix de faire du secteur rural le moteur de l'économie s'explique par les immenses potentialités qu'il recèle, par le souci de garantir la sécurité alimentaire et de répondre à la question de l'emploi, singulièrement celui des jeunes, ma priorité de toujours. De même, l'option de lancer un programme important de réalisation d'infrastructures de base vise à accroître les investissements, à concourir à la création d'emplois notamment à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), avec le secteur privé comme principal vecteur du développement.

Tout ceci, conjugué avec le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP I), a permis à notre économie d'enregistrer de bons résultats sur la période 2002-2006 avec une croissance annuelle moyenne de 5,1% (contre 3,2% au sein de l'UEMOA), malgré les difficultés rencontrées, tels les aléas climatiques, l'invasion des criquets pèlerins, les effets récurrents de la crise ivoirienne, la baisse des cours du coton et de l'or, la flambée des cours du pétrole... Ceci s'est réalisé avec une maîtrise de la hausse générale des prix (une moyenne annuelle de 1,9%).

On note aussi l'augmentation du PIB nominal par habitant de 201 047 FCFA à 240 926 FCFA, soit une hausse de 19,84%, la réduction du taux de pauvreté monétaire de 68,3% en 2001 à 59,2% en 2005 sur la base du seuil de pauvreté actualisé de 153 310 FCFA .

L'effort d'investissement public a été particulièrement soutenu ; en témoigne le montant du Budget Spécial d'Investissement qui est passé de 187,2 milliards en 2002 à 328,6 milliards en 2006.

Les initiatives privées en matière d'investissement ont été également remarquables sur la période (construction de mines d'or, développement de la téléphonie mobile, grands chantiers immobiliers...) avec un montant d'investissement de 351,7 milliards en 2006 contre 267,0 en 2002.

Les réformes économiques lancées au cours de la période ont porté sur la modernisation de la gestion des finances publiques permettant de passer de l'aide budgétaire à l'appui budgétaire, la relecture du code général des impôts et l'amélioration de la gestion du cadre macro-économique.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accès au financement s'est concrétisée avec le renforcement de la présence bancaire sur le territoire (ouverture de quatre nouvelles banques commerciales et plus de 100 guichets bancaires) et de la micro finance comme principal moyen d'accès au financement des PME, des micro-entreprises et de certaines catégories à faible revenu.

Au regard de ce qui précède et qui n'est pas exhaustif, la bonne tenue de l'économie nous fonde à aller plus loin pour davantage améliorer le niveau de vie et le bien être des Maliennes et des Maliens.

3.2. L'exigence d'une croissance économique plus forte

Le taux de croissance de 5,1% que nous avons enregistré au cours de la période écoulée semble, en tenant compte des contraintes, satisfaisant, surtout si on le compare aux résultats affichés par les pays de la sous région.

Cependant, les pays qui ont réussi à résorber le chômage et à augmenter de manière notable le revenu par habitant ont tous connu un taux de croissance se situant entre 7 et 8%.

Toutes les analyses s'accordent à estimer que le Mali doit atteindre ce taux s'il veut résorber le chômage et rattraper le niveau de revenu par habitant des pays qui ont réussi leur décollage économique.

Notre objectif pour les cinq prochaines années est donc d'atteindre un taux de croissance d'au moins 7% par an.

Pour cela, nous allons cibler **la promotion économique sur la création de richesses, concentrer nos moyens où nous avons des potentiels et des atouts et " prendre des risques en investissant là où nous avons la chance d'être parmi les meilleurs"**.

Voilà ce que nous devons faire avec notre potentiel agro-pastoral, nos mines, le tourisme... avec un rôle prédominant de l'investissement privé et un rôle nouveau de l'Etat, efficace dans un partenariat public-privé.

Fort opportunément, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSLP II), qui vient d'être adopté par le Gouvernement, poursuit une croissance forte et soutenue de l'ordre de 7%, avec comme axes d'orientation stratégiques le développement du secteur productif, la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et le renforcement du secteur social.

Dans le respect du cadre macro-économique et budgétaire retenu, notre objectif de croissance économique plus forte s'appuiera sur une stratégie de puissance agro-pastorale, la poursuite du vigoureux programme d'infrastructures économiques de base et le développement du secteur privé.

Une Stratégie de Puissance Agricole : vers la souveraineté alimentaire



IV. Une Stratégie de Puissance Agricole : vers la souveraineté alimentaire

Dans **mon projet de société pour le Mali de Demain**, j'inscrivais déjà le développement de l'agriculture parmi mes priorités. Dans la Lettre de Cadrage au Gouvernement, j'ai souligné l'impérieuse nécessité d'investir fortement dans le secteur rural pour en faire le moteur de la croissance économique de notre pays.

Je vous propose d'ouvrir la voie à une modernisation de l'agriculture familiale, tout en permettant un véritable décollage de l'agro-industrie. Nos efforts seront particulièrement concentrés sur la production, la transformation, la valorisation et la commercialisation des produits finis et semi-finis à partir des filières dans lesquelles notre pays dispose d'avantages comparatifs véritables...

“Je veux que l'agriculture soit le levier de la croissance de notre économie et source de richesses pour nos populations, dans le cadre d'un Mali exportateur de produits agro-alimentaires, transformés et labellisés. Il est temps de s'engager dans une approche volontariste afin de préparer l'agriculture du Mali de Demain. La Loi d'Orientation que je vous propose, sera un véritable instrument de valorisation et de croissance de notre potentiel national.”¹

4.1. Contexte

Le secteur primaire au Mali recouvre l'agriculture (pluviale et irriguée), l'élevage, la pêche et la foresterie. Il occupe 70 % de la population active, donc la majorité de nos compatriotes, essentiellement en milieu rural. La contribution du secteur au PIB de ces dernières années est de l'ordre de 40 %, (dont 26 % pour l'agriculture, 10 % pour l'élevage et 4% pour la pêche). Il fournissait aussi plus de 60% des recettes d'exportation, grâce aux ventes de coton, de bétail et de céréales, cette tendance ayant été renversée récemment au profit de l'or.

Malgré son enclavement et son climat aride, le Mali recèle d'importantes ressources naturelles : terres, eaux, cheptel, pâturages, forêts, produits forestiers non ligneux, faune... En dépit de ce potentiel, le pays a parfois du mal à couvrir ses besoins alimentaires et peine à atteindre un niveau de sécurité alimentaire satisfaisant et durable. Cette situation relève de contraintes naturelles, socio-économiques et institutionnelles, notamment :

- la forte vulnérabilité face aux aléas climatiques (pluviométrie irrégulière), aux catastrophes naturelles (sécheresse, criquets, prédateurs, épizooties, etc.), l'enclavement intérieur et extérieur et la grande étendue du pays ;
- le sous-équipement des producteurs qui ont recours à des techniques traditionnelles de production, peu intensives et fortement destructrices de ressources naturelles ;
- la faiblesse des investissements publics et privés dans la production agricole et l'inadaptation des systèmes de financement du secteur primaire ;
- la faiblesse des liens entre la recherche et la vulgarisation, la faible performance des services agricoles et les faibles moyens des organisations paysannes.

Tous ces facteurs contribuent à la très faible productivité du secteur primaire, à l'exception notable de la culture du riz sur les périmètres irrigués de l'Office du Niger.

Cette faible productivité se traduit par la pauvreté dont les incidences sont trois fois plus importantes en milieu rural que dans les zones urbaines. La lutte contre la pauvreté se gagnera d'abord en milieu rural.

Pour ces raisons, le développement agricole sera la grande priorité de la prochaine mandature ; vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée. Il est inadmissible et inconcevable que des Maliens continuent à connaître la sous alimentation. En 5 ans, il est possible que tous les Maliens mangent à leur faim, en dépit des incertitudes climatiques. Nous sommes prêts à relever ce défi.

Des efforts ont déjà été entrepris dans ce sens au cours des cinq dernières années. Le Gouvernement a lancé plusieurs actions, notamment :

- le Programme gouvernemental d'aménagement hydraulique de 50.000 ha
- le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP)
- la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), avec la création et l'installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER)
- la restructuration du secteur coton
- l'institution du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- le lancement du Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR)
- le lancement, avec l'appui de la Banque mondiale, du Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA).

¹ Discours de SEM Amadou Toumani Touré, Président de la République, à l'occasion du Lancement de la Loi d'Orientation Agricole, Koulouba, 07 février 2005.

Ainsi, l'augmentation de la production agricole a été assurée en mettant l'accent sur la maîtrise de l'eau à travers les aménagements de terres agricoles (56156 ha) et les pluies provoquées, l'amélioration de l'accès aux intrants et à la terre ainsi que la mécanisation (plus de 400 tracteurs) et la diversification de la production.

Le cadre institutionnel a été renforcé avec la création de nouvelles structures dont le département de l'élevage et de la pêche et les ressources budgétaires allouées au secteur sont passées de 100,852 milliards en 2002 à 131,191 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 30,07%.

C'est pour inscrire ces diverses initiatives dans un cadre cohérent et doter notre pays d'une stratégie globale de développement agricole que nous avons pris l'initiative, en juin 2003, d'élaborer une **Loi d'Orientation Agricole (LOA)**, votée par l'Assemblée Nationale en août 2006, après une large concertation entre tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, organismes à vocation agricole, exploitants agricoles, associations, coopératives, groupements, syndicats, mutuelles, unions, fédérations, confédérations, fondations, institutions de financement, organisations interprofessionnelles et organisations de la société civile).

La LOA fixe les orientations de la politique de développement agricole du Mali et vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien être des populations :

La stratégie de développement agricole s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale. Elle assure les transitions nécessaires en termes de calendrier et de moyens mobilisés pour atteindre les objectifs assignés.

«La Loi d'Orientation Agricole couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Les politiques développées dans ces différents domaines d'activités économiques sont parties intégrantes de la politique de développement agricole.»

La Loi, dès sa promulgation, entérine la création de certains organes et structures, notamment : le Fonds National des Risques et des Calamités Agricoles, le Fonds National de Développement Agricole, un Système National du Conseil Agricole, le Conseil Supérieur Agricole (doté d'un Comité National et de Comités Régionaux). En outre, elle institue la Journée du paysan, un événement annuel qui rassemble tous les acteurs de la profession agricole.

Le premier objectif du PDES est d'amener l'Etat à mettre en œuvre tous les engagements qu'il a pris dans la LOA, qu'il s'agisse de dispositions réglementaires à prendre, de services publics à fournir, de moyens humains, matériels et financiers à mobiliser pour mettre en œuvre la politique de développement agricole. En outre, dans le cadre de cette Loi, le PDES accordera une grande attention à la prévention et à la gestion des risques majeurs et des calamités agricoles.

Parmi les objectifs visés par la LOA, nous porterons une attention particulière à la **modernisation** et à **l'intensification de nos systèmes de production agricole**.

4.2. L'impérieuse mutation des systèmes de production agricole

Pour mieux appréhender l'absolue nécessité de cette mutation, il faut comprendre les raisons du blocage de nos systèmes actuels de production agricole. Cette analyse passe par une lecture de nos sociétés précoloniales qui, avec des populations peu nombreuses, arrivaient à tirer partie des ressources naturelles disponibles pour satisfaire leurs besoins alimentaires en utilisant des techniques primaires. Avec des instruments rudimentaires, les populations, peu nombreuses, arrivaient alors à se nourrir en exploitant une nature suffisamment généreuse.

Cet équilibre ancien a été rompu au fil des années en raison de la croissance démographique, du développement des villes et de l'apparition de nouvelles formes de consommation. Nos paysans ont réagi en surexploitant les ressources naturelles tout en continuant à utiliser des techniques ancestrales de production. Depuis plusieurs années, la surexploitation des ressources naturelles a atteint ses limites. L'augmentation des surfaces défrichées, la réduction des jachères, le surpâturage ont engendré la dégradation du milieu naturel. Le couvert végétal ainsi entamé ne peut plus protéger les sols qui se trouvent exposés à l'érosion pluviale et éolienne. Les terres s'appauvrissent de plus en plus, les rendements agricoles ne cessent de diminuer dans de nombreuses régions. Pour y remédier, les populations "attaquent" de nouvelles terres qui s'épuisent, souvent en moins d'une décennie. Et pour peu qu'interviennent des facteurs naturels défavorables (mauvaise pluviométrie, invasion acridienne), nous nous trouvons confrontés à des déficits alimentaires, parfois de grande ampleur.

Ce cycle de production régressive pourrait empirer si les tendances actuelles demeurent. En effet, les perspectives démographiques montrent que la population du Mali aura doublé d'ici 2025 et que 80% de cette population seront concentrés dans le triangle Sikasso-Bamako-Ségou. Ce phénomène entraînera une très forte demande de produits alimentaires.

Pour y faire face, **nous devons absolument sortir de l'agriculture de subsistance, nous devons enclencher le processus de transition de nos systèmes traditionnels vers des techniques modernes de production agricole. Une agriculture plus intensive devra naître.**

Cette intensification passe par l'utilisation, en partie ou en totalité, d'équipements de culture plus performants, de semences améliorées, d'engrais, des pesticides, de technologies de pompage ou de retenue d'eau. Parmi ces facteurs clés de l'intensification agricole, une attention particulière devra d'abord être donnée à l'utilisation d'équipements plus performants.

4.2.1. La généralisation de l'utilisation d'équipements performants

Aujourd'hui, le degré d'utilisation d'équipements performants dans l'agriculture de notre pays reste largement en deçà de ses besoins. En effet, 35 % seulement des 900.000 exploitations agricoles familiales (autrefois appelés Unités de Production Agricoles) que compte le pays sont équipées en matériels de culture attelée.

Les dernières statistiques disponibles montrent que le parc de la petite motorisation se limite à environ 500 motoculteurs, utilisés essentiellement dans les casiers rizicoles de l'Office du Niger, et à moins de 5.000 motopompes pour la petite irrigation. Quant à la grande motorisation, l'agriculture malienne compte moins de 1.500 tracteurs et moins de 3.000 matériels mécanisés, post-récolte (batteuses, décortiqueuses, moulins...).

Ces chiffres suffisent à montrer le niveau de sous-équipement de notre agriculture. En outre, les producteurs équipés se concentrent en grande majorité dans les zones encadrées de production cotonnière (CMDT) et rizicole (Office du Niger).

Dans les zones non encadrées, deux projets ont été initiés par le Gouvernement. Le 1^{er} intitulé "Projet s'équiper en reboisant" vise à doter certains paysans en matériel de traction animale, en compensation des activités de reboisement. Le second, appelé "Projet s'équiper pour vaincre la pauvreté", a une portée essentiellement sociale. Il ressort que ces projets, en dépit de leurs objectifs généreux, restent de portée limitée sur le plan productif.

Quant à la grande mécanisation de l'agriculture, c'est au cours de ces 2 dernières années qu'ont été lancées les actions les plus marquantes. D'abord en Mai 2005, par la signature par Groupement des Producteurs Cotonniers et Vivriers du Mali avec la société chinoise DTE-SA d'un contrat portant sur l'acquisition de 156 tracteurs destinées aux membres de l'association et la création d'une unité d'assemblage à Sikasso.

Ce contrat s'est traduit, dans les faits, en fin décembre 2005, par la remise des 37 premiers tracteurs aux cotonculteurs, ainsi que par la pose de la 1^{ère} pierre de l'usine d'assemblage.

Dernièrement, le Gouvernement a initié un "Programme national pour la fourniture de matériel agricole et d'irrigation au bénéfice des producteurs ruraux". Ce programme s'appuie essentiellement sur la coopération entre les Gouvernements du Mali et de l'Inde dans le cadre de "l'Initiative Team 9". A cet effet, le Ministère de l'Agriculture du Mali a signé un accord avec deux sociétés indiennes pour la fourniture de 400 tracteurs et de 300 charrues à disques. Cet accord prévoit également la mise en place d'une unité d'assemblage des équipements et la formation des bénéficiaires. Le programme consiste à placer le matériel à crédit à un prix subventionné chez des producteurs individuels et des GIE prestataires de services agricoles, en portant une attention particulière aux jeunes chômeurs qui seront formés à l'utilisation et à la maintenance des engins.

En juin 2006, c'est avec une grande joie que nous avons remis aux bénéficiaires choisis les 300 premiers tracteurs de ce programme. La centaine de tracteurs restants vient d'être livrée à l'APEJ (Agence pour l'Emploi des Jeunes) afin d'être répartie entre des jeunes agriculteurs installés sur les terres de l'Office du Niger, à Ségou, Mopti et Sélingué.

Si ces initiatives sont encourageantes, elles restent largement insuffisantes. Nous devons mettre en œuvre un programme plus ambitieux dans les prochaines années.

L'objectif visé par le PDES de 2007 à 2012 est de permettre à toutes les exploitations agricoles d'être équipées en matériel de culture attelée et de doubler, au moins, les équipements de petite et grande motorisation.

Concrètement d'ici 2012, en tenant compte du nombre croissant des exploitations, de l'extension des surfaces cultivées et des besoins de renouvellement du matériel, **nous injecterons dans notre système de production agricole au moins 1,2 million d'équipements de traction animale, 1.000 motoculteurs, 10.000 motopompes, environ 3.000 tracteurs et 10.000 matériels de post-récolte.**

Selon des spécialistes et sur la base de projection prudente, la réalisation de ce programme est de nature à au moins doubler notre production céréalière, sans compter les autres cultures : le riz (voir chapitre suivant) et les cultures maraîchères. Au delà des analyses avisées des experts, **notre volonté politique est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes/an de céréales, à l'horizon 2012.**

La mise en œuvre du programme d'utilisation généralisée d'équipements performants permettra de créer une dizaine d'unités de production de charrues et environ un millier de petits ateliers de maintenance. En plus des unités d'assemblage déjà existants, deux voire trois autres unités d'assemblage de motoculteurs, de motopompes, de tracteurs et de matériels post-récoltes seront inaugurées d'ici 2010.

Pour réaliser cet ambitieux programme, deux contraintes sont à lever : le financement des équipements et la valorisation des productions agricoles. Avant de préciser les solutions avancées à cet effet, il convient au préalable d'étudier les autres facteurs de l'intensification agricole.

4.2.2. La maîtrise de l'eau

La maîtrise des ressources en eau souterraine et de surface et leur exploitation optimale constituent l'un des facteurs les plus importants de développement de l'agriculture. Le manque d'eau est une contrainte majeure pour un pays sahélien comme le Mali. La pluviométrie y est irrégulière. Importante au Sud, elle est souvent déficitaire au dessus du 14^{ème} parallèle.

Notre pays dispose cependant d'un potentiel aménageable en maîtrise totale de l'eau, notamment dans la zone de l'office du Niger et autour des barrages de Sélingué et Manantali, dans le moyen Bani avec le seuil de Talo qui vient d'être inauguré. Il existe également des bas-fonds, des lacs et des mares, ainsi qu'une zone lacustre qui représente un potentiel non négligeable en maîtrise partielle.

Le Delta Central du Niger, de Djenné à Tombouctou, d'une Superficie de 35.000 Km², est l'une des plus Grandes Zones Inondables du Monde, Première en Afrique de l'Ouest, Deuxième en Afrique après Okavando au Botswana. La LOA accorde une grande importance à la maîtrise de l'eau pour l'agriculture, en obligeant *"l'Etat, en partenariat avec les Collectivités territoriales et la profession agricole, à élaborer, dans un délai de deux ans, la politique nationale de maîtrise de l'eau agricole qui répond aux principes de responsabilisation de tous les acteurs, d'appropriation du processus d'identification, de mise en place et de gestion des investissements par les bénéficiaires et de la gestion durable et optimale des aménagements"*.

Le **PDES** intègre cette recommandation, qui sera réalisée avant la fin de l'année 2008. En attendant, l'accent doit être mis sur certaines orientations stratégiques retenues par le Gouvernement. Celles-ci portent en priorité sur le développement de l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau, à travers notamment :

- le programme à court, moyen et long termes de développement de l'Office du Niger, et
- le programme à court et moyen termes de mise en valeur intégrée des barrages de Sélingué et Manantali.
- Le moyen Bani (Talo et djenné)

Ainsi, sur la période 2008 – 2012 : 103 356 ha seront aménagés dont 61 910 ha en maîtrise totale pour un coût de 212,5 milliards de FCFA.

En plus de ces programmes de grande irrigation, le Gouvernement accorde une importance capitale au développement du programme des petits aménagements hydro-agricoles de proximité : Petits Périmètres Irrigués Villageois (PPIV), bas-fonds aménagés et petites plaines inondables.

Dans cette voie, l'inventaire des potentialités aménageables en bas fonds dans le cadre de la petite irrigation a permis d'identifier à ce jour **895 335 ha** répertoriés au niveau de **5512 sites** répartis dans **483 communes**. **Nous lancerons dans les mois à venir un programme ambitieux de promotion de l'irrigation de proximité.**

En outre, si la valorisation intensive du potentiel irrigable porte prioritairement sur les programmes avec maîtrise totale de l'eau, certains cas d'aménagements avec maîtrise partielle de l'eau (pour la riziculture de submersion contrôlée et pour les cultures de décrue) seront maintenus, notamment dans certaines zones défavorables. Rentrent dans ce cadre :

- le programme d'aménagement et de mise en valeur du système Faguibine
- le programme d'aménagement hydro-agricole de 10.000 ha de blé dans la région de Tombouctou.

Tous ces programmes, qui revêtent une grande importance à nos yeux, feront l'objet d'une actualisation dans le cadre de la nouvelle politique de maîtrise de l'eau agricole prévue par la LOA. **Le PDES** accordera une attention particulière à ceux qui concernent le développement de l'Office du Niger.

4.2.2.1. L'Office du Niger

Notre désir de voir l'Office du Niger devenir "le grenier rizicole" du Mali et de notre sous-région remonte à une période où nous ne pensions pas diriger ce pays. Ce "rêve des temps de l'adolescence" ne nous a jamais quitté.

Si le peuple malien nous renouvelle sa confiance et si Dieu nous prête longue vie, notre vœu le plus ardent est de faire du développement de l'Office du Niger notre œuvre majeure à la tête de l'Etat. Ainsi, en 2012, année des 80 ans (le temps d'une vie...) de l'Office, au moment de passer le témoin aux bâtisseurs du Mali futur, je souhaite qu'ils puissent graver dans les annales de l'histoire de notre pays : "Le développement de l'Office du Niger est Son Œuvre Majeure".

Cette ambition, nous l'avons traduite en volonté politique depuis notre retour aux affaires publiques. C'est ainsi que nous avons fait du développement de l'Office une des priorités majeures du Gouvernement. Celui-ci a adopté, dès février 2003, le Schéma Directeur de Développement de la zone de l'Office du Niger et établi un programme gouvernemental 2003-2007.

Quelques chiffres traduisent l'ampleur des réalisations. Depuis 2002, plus de 20 milliards ont été investis dans les projets de développement de l'Office. Au cours des quatre dernières années, environ 46.000 ha ont été aménagés ou sont en cours d'aménagement, soit plus que l'ensemble des réalisations depuis l'indépendance. Lors de la campagne 2005-2006, plus de 437.500 tonnes de riz paddy ont été produites par l'Office du Niger sur 74.000 ha, couvrant ainsi environ 50 % de la consommation de riz du pays. Si ces chiffres montrent les efforts réalisés, ils laissent apparaître également l'ampleur des tâches qu'il faut encore mener à bien.

L'objectif arrêté en 2003 par le Gouvernement est d'aménager 120.000 ha à l'horizon 2020, afin de porter à 200.000 ha les surfaces totales aménagées par l'Office du Niger. Dans l'immédiat, le Gouvernement concentrera ses efforts sur l'achèvement du programme 2003/2007, dont 7.835 ha restent à réaliser entre Niaro (2.500 ha), Retail IV bis (885 ha), Molodo Nord (2.500 ha) et Alatona (1.500 ha). En 2007, un total d'environ 16.000 ha supplémentaires sera aménagé, permettant ainsi de dépasser les 50.000 ha prévus dans le plan quinquennal d'aménagement du Gouvernement.

En outre, deux autres grands projets viennent d'être lancés. Le premier concerne l'aménagement de 15.000 ha à Alatona, dans le cadre du Millenium Challenge Account, en vue d'y installer 660 exploitations modernes. La seconde porte sur l'aménagement de 14.660 ha à Sérïbabougou, dans le cadre du Projet sucrier de Markala.

En 2007, dans le cadre de la nouvelle politique de maîtrise de l'eau définie dans la LOA, de nouveaux objectifs d'aménagement seront précisés. **Pour la période 2007-2012 du PDES, l'objectif est d'aménager 60.000 ha de plus dans l'Office du Niger et d'atteindre la production de 1 million de tonnes de riz paddy, soit la quasi-totalité de la consommation nationale en tenant compte de l'accroissement des besoins.** Si, à cette production de l'Office du Niger, on ajoute celles qui sont attendues de l'Office Riz Ségou, de l'Office Riz Mopti et la Vallée du Sénégal, le Mali deviendra rapidement le principal fournisseur en riz de l'espace UEMOA.

L'Office du Niger ne se limite pas à la production du riz. La culture du blé, récemment introduite, sera développée à la suite de premiers résultats prometteurs. C'est aussi le bassin de culture de l'oignon et d'autres cultures maraîchères.

En outre, pour l'approvisionnement du Projet sucrier de Markala, la culture de la canne à sucre sera relancée. Comme nous l'avons dit, une surface de l'ordre de 15.000 ha sera aménagée. Avec l'agrandissement du canal Costes-Ongoïba, qui a permis de faire passer le débit de 13 à 48 m³/seconde, les surfaces consacrées à la canne ont été renforcées. Les équipements d'irrigation par aspersion ont été acquis. Les essais de nouvelles variétés ont été concluants. Un maître d'œuvre a été désigné : la Société Sucrière de Markala (Sosumar), contrôlée à hauteur de 52,8% par le groupe sucrier sud africain, Illovo. Ce projet agro-industriel, d'un coût total de 19,9 milliards de FCFA, permettra de produire 150.000 tonnes de sucre en vue de couvrir la consommation nationale et d'exporter dans la sous-région. 7.000 emplois directs seront créés. Les travaux de construction de l'usine commenceront cette année.

Le développement de l'Office prévoit également la création de nouvelles unités agro-industrielles. Avec l'augmentation de la production, on assistera à l'accroissement des petites rizeries. La réhabilitation des cinq anciennes grandes rizeries sera programmée en fonction de la demande du marché. En outre, des projets promoteurs de minoterie et d'ensachage sont en cours d'étude.

Les potentialités de l'Office du Niger sont tellement importantes qu'elles dépassent les seules capacités nationales de valorisation. C'est pourquoi, nous avons mis à la disposition des pays frères et amis du CEN-SAD 100.000 ha de terres aménageables pour inciter leurs opérateurs économiques à venir investir dans "l'eldorado vert" du Mali. C'est dans le même esprit que nous allons entamer des discussions avec nos partenaires (brésiliens, indiens, voire européens) pour l'installation et l'exploitation d'une dizaine de grandes fermes pilotes dans un premier temps. Si l'expérience s'avère concluante, alors l'Office du Niger pourrait être le précurseur du développement de l'agriculture industrielle au Mali, aux côtés de nos exploitations familiales.

Notre passion pour l'Office du Niger nous donne beaucoup d'espoir pour le Mali. Elle nous interpelle en même temps sur sa quintessence : le fleuve Niger.

4.2.2.2. Le désensablement du fleuve Niger

Long d'environ 4.200 km, (le 3ème d'Afrique et le 9ème du Monde), couvrant une superficie de l'ordre de 2.100.000 km², dont un bassin actif de 1.500.000 km², avec un potentiel de 2.500.000 ha de potentiel agricole, le Djoliba traverse le Mali sur 1.750 km. Il est le principal pourvoyeur en eau d'irrigation de notre pays. L'écoulement moyen annuel du fleuve à Banankoro est de 31 milliards m³ d'eau. Il avoisine les 49 milliards m³ à Koulikoro, grâce surtout aux apports du Sankarani. A l'entrée du Delta intérieur, ce volume passe à plus de 60 milliards m³ avec la contribution du Bani (11 milliards m³). A la sortie de la Cuvette (Tossaye et Ansogo), le volume moyen annuel reste encore de 30 milliards m³.

Le changement climatique, caractérisé par une baisse de la pluviométrie lors des trois dernières décennies, a engendré une baisse généralisée des écoulements avec des étiages souvent sévères, comme par exemple l'arrêt de l'écoulement du Bani à Douna en 1983/84 et 1987. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs naturels et humains tels que :

- l'invasion des plans d'eau et la prolifération des végétaux flottants (laitue d'eau, jacinthe d'eau, thypa australis...), qui entravent les écoulements hydro-agricoles, la pêche, la navigation et parfois le fonctionnement des installations hydroélectriques ;
- l'érosion hydrique et éolienne, qui se traduit par l'avancée des dunes dans le lit majeur du fleuve, l'assèchement des lacs, la dégradation de la végétation et la raréfaction de certaines espèces animales ;
- le rejet des déchets et des eaux usées, d'origine domestique, agricole, artisanale et industrielle, qui polluent
- le fleuve en engendrant des conséquences dangereuses pour la flore, la faune et l'écosystème. Le fleuve reçoit une bonne part des 2.000 m³ d'ordures ménagères et 2.200 m³ d'eaux usées que produit quotidiennement la ville de Bamako.

L'assèchement du fleuve Niger sur certaines parties de ses bassins est une menace proche et une hypothèque dangereuse pour l'avenir. C'est pourquoi, **nous ferons du combat pour la survie du Djoliba une priorité absolue**. A cet effet, nous comptons agir à trois niveaux :

- **L'assainissement** : des mesures énergiques ont déjà été prises pour arrêter de transformer le fleuve en dépotoir. Les artisans pollueurs ont été amenés à transférer leurs activités. Pour les ménages, deux décharges sécurisées ont été créées sur les deux rives du fleuve pour l'assainissement de la capitale. Une campagne de nettoyage avec des grands collecteurs a été également lancée. Ces mesures seront renforcées. Pour lutter contre la pollution du fleuve Niger et des cours d'eau du pays en général, **des jeunes seront recrutés pour constituer une brigade mobile de contrôle des eaux**, à l'instar des gardes forestiers. Le pays en profitera doublement en créant des emplois pour des jeunes et en préservant son patrimoine hydraulique. En outre, la mise en place d'une station d'épuration à Bamako sera accélérée.

- Sur le **plan institutionnel**, nous veillerons d'abord au renforcement politique de l'Autorité du Bassin Niger (ABN). Malgré sa relance en 1998, l'ABN, qui regroupe les neuf Etats riverains du fleuve Niger, n'arrive pas encore à avoir le poids d'une véritable organisation régionale, capable d'insuffler une dynamique politique de développement de notre fleuve commun. Dès 2008, nous solliciterons nos pairs des Etats riverains pour la tenue d'un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat en vue de dynamiser les actions de l'ABN, à travers notamment la relance de la mise en œuvre du Plan de développement intégré du bassin du fleuve.

Dans ce cadre, une grande attention sera portée au suivi de la mise en œuvre par l'ABN du Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger. Ce programme, financé par la BAD, comporte 3 composantes : (i) étude du schéma directeur de protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Niger; (ii) renforcement institutionnel de l'ABN au niveau national et régional ; (iii) actions de protection et de lutte contre l'ensablement au niveau de trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger). Il va de soi que la réalisation effective de ce programme revêt à nos yeux une impérieuse nécessité.

- En matière d'**infrastructures**, des discussions seront engagées avec les Autorités et les entreprises de grands pays amis pour lancer les études en vue de réaliser des travaux de désensablement de certaines portions du lit et des berges du fleuve Niger.

4.2.3. L'amélioration de l'utilisation des intrants

L'intensification de l'agriculture exige une utilisation accrue des intrants : engrais, insecticides et semences sélectionnées. Actuellement, leur taux d'utilisation par notre agriculture est faible : moyenne de 20 % pour les engrais, avec cependant des disparités importantes, puisque les zones CMDT et Office du Niger atteignent des taux avoisinant les 75 %.

4.2.3.1. Les engrais

Les besoins de l'agriculture malienne sont estimés, en année normale, à 140.000 tonnes, qui se répartissent entre le complexe coton (40%), l'urée (35%) et le complexe céréale (seulement 16%). Ces besoins sont satisfaits à plus de 95% par les importations. La production nationale se limite au phosphate naturel de Tilemsi. La société qui l'exploite (SEPT) rencontre actuellement de grandes difficultés en raison principalement des problèmes de transport entre les zones d'extraction/production et d'utilisation. Ainsi, la production nationale n'a jamais pu dépasser les 7.000 tonnes/an, alors que sa capacité est estimée à 52.000 tonnes. Quant aux engrais organiques, ils ne représentent qu'une partie infime des intrants agricoles.

Les recherches minéralogiques ont confirmé la présence de deux composantes, la dolomie et le phosphate, dans le sol malien. Les études de développement montrent que leurs coûts d'exploitation restent très élevés, à cause essentiellement de l'enclavement intérieur et extérieur de notre pays.

Malgré ces difficultés, nous poursuivrons notre effort en faveur de la production d'engrais. La relance de la Société d'Exploitation des Phosphates de Tilemsi s'inscrit dans ce cadre. Des investissements complémentaires seront soutenus par l'Etat pour rénover les équipements et utiliser des procédés de production plus performants. En outre, le développement du réseau routier national permettra d'approvisionner plus facilement les zones de concentration agricole. Par ailleurs, le bouclage du projet de construction d'une usine d'intrants à Ségou sera bientôt effectif. Enfin, les négociations seront poursuivies avec deux groupes asiatiques intéressés à investir dans le secteur des engrais au Mali.

En attendant l'aboutissement de ces projets, nous pouvons commencer par rationaliser la distribution des engrais utilisés au Mali. L'Etat veillera à une meilleure transparence des conditions de passation des gros marchés. La base des appels d'offre devra être élargie. Pour le secteur cotonnier, le transfert de l'approvisionnement en engrais de la CMDT vers le Groupement des Syndicats Cotonnier et Vivrier du Mali (GSCM) deviendra pleinement opérationnel en 2007. Dans la zone de l'Office du Niger, les associations villageoises et les groupements d'intérêt économique seront aidés à mieux organiser la concurrence entre les fournisseurs d'engrais.

Les laboratoires de contrôle de qualité seront renforcés pour contrecarrer la distribution d'engrais de faible qualité. Des actions en faveur du soutien des prix seront également mises en place. Alors que la tonne d'engrais à l'entrée des ports d'accès du pays se situe à 100.000 FCFA, les frais de transport, de douane, de transit et de livraison aux producteurs dépassent les 200.000 FCFA la tonne. Une étude sur les circuits de distribution et la structure des prix sera menée pour réduire les coûts intermédiaires. En outre, les dons d'engrais reçus par l'Etat seront utilisés pour réguler les marchés et maintenir les prix.

4.2.3.2. Les semences

Le secteur semencier de notre pays est également peu développé. Pour les céréales, l'Institut national de recherche agronomique de l'IER (Institut d'Economie Rurale) assure la production des semences de pré base, de base et des R1, qu'il met à la disposition du Service Semencier National (SSN), en vue de leur multiplication. Sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture, le SSN a transféré la multiplication des semences à des paysans semenciers, organisés en groupements. En vue d'appuyer ces groupements, un Projet d'Appui à la Filière Semencière au Mali (PAFISEM) a été lancé en 2003. Ce projet fera l'objet en 2007 d'une évaluation en vue de son renforcement.

Pour le riz, la production des semences est assez bien maîtrisée par l'Office du Niger, l'OHVN, l'ICRISAT, les stations de recherche agronomique de Cinzana et de Samé, ainsi que les Organisations de Développement Rural (ORD). Les efforts de recherche pour l'amélioration des variétés seront poursuivis.

Pour le coton, la production des semences est exclusivement assurée par la CDMT qui s'appuie sur des paysans semenciers sous contrat, à qui elle fournit les intrants et les conseils techniques nécessaires.

C'est dans le domaine du coton que pourra intervenir une innovation majeure en matière de développement du secteur semencier au Mali. En effet, nous venons d'inaugurer, en mars 2007, la première unité de délintage² des graines de coton installée à Sikasso, par la Société Semencière du Mali (SOSEM). Initialement, la SOSEM produira 10.000 tonnes de graines à usage de semence pour la CDMT. A cet effet, un contrat a été conclu avec la CDMT et le GSCVM. L'assistance technique du projet est assurée par un groupe chinois. Le plan de développement de la SOSEM prévoit la diversification de ses activités au maïs et à d'autres céréales. Avec ses partenaires techniques et un important centre de recherche chinois, elle compte introduire des variétés très résistantes et performantes au Mali.

La SOSEM est le premier jalon d'une politique semencière qui verra la réalisation d'au moins deux autres unités dans les trois prochaines années.

Ainsi va et ira le Mali agricole de demain : de la généralisation des équipements performants de culture à l'utilisation massive des intrants en passant par la maîtrise de l'eau, avec un accent particulier sur l'Office du Niger. **Demain, une nouvelle révolution verte sera en marche.** Pour la rendre effective, un problème majeur reste à résoudre : **son financement.**

4.3. Le financement de l'intensification des systèmes de production agricole

Le financement actuel du monde rural se caractérise essentiellement par les crédits de campagne et de commercialisation assurés par huit établissements financiers. Parmi ceux-ci, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) occupe une place centrale. Cette banque travaille principalement avec les offices de développement et les groupements villageois. La BNDA, qui dispose de dix neuf agences et bureaux à l'intérieur du pays, a un encours de prêts de l'ordre de 45 milliards de FCFA dont 90% sont destinés au secteur rural. En outre, depuis plusieurs années, le Gouvernement appuie la promotion des caisses d'épargne et de crédit, afin d'impliquer les bénéficiaires et de leur offrir des structures financières de proximité (SFD) en milieu rural. On estime que 15% des personnes de plus de 15 ans sont concernées par les SFD. Le nombre de sociétaires a progressé de 15% environ par année depuis 1998. La Banque Malienne de Solidarité (BMS) a été créée pour faciliter le refinancement des SFD (engagement de 1,8 milliard de FCFA auprès de 16 SFD)

Le développement agricole des prochaines années sera financé par deux sources : l'Etat et le Marché à travers la valorisation des productions agricoles.

4.3.1. L'appui de l'Etat

Certains partisans de la mondialisation voudraient que l'Etat n'intervienne plus du tout dans le domaine de la production. Cette exigence idéologique est du reste plus "imposée" aux pays pauvres qu'aux grandes puissances, dont on sait que les agricultures n'arrivent à se maintenir dans la compétition internationale que grâce à d'énormes subventions publiques. Un grand pays producteur de coton comme le Mali en sait quelque chose.

Depuis plus de 20 ans, le Mali a pris l'option du désengagement de l'Etat du secteur de la production concurrentielle. A cet effet, les dernières grandes entreprises dont il détient encore la majorité du capital seront privatisées en 2007/2008. Aussi, loin de nous l'idée d'un quelconque retour en arrière vers l'Etat-producteur. **L'Etat du Mali ne souhaite pas être un acteur direct de la production, mais il a le devoir de soutenir le développement de son agriculture.**

De toutes les analyses et de toutes les observations que nous avons pu faire sur le secteur primaire d'un pays comme le nôtre, une conclusion s'impose : laissé aux seules forces du marché, ce secteur n'arrivera pas à investir dans son intensification. La faiblesse du niveau de vie de la majorité des paysans et du pouvoir d'achat des consommateurs nationaux, la difficulté d'approvisionner les marchés éloignés, la concurrence de certains produits d'importation empêchent la formation de l'épargne en milieu rural et empêchent les paysans d'investir.

² Le délintage consiste à débarrasser les graines de coton des résidus de fibre après égrenage. Ce procédé, qui a fait ses preuves dans des pays voisins, présente de nombreux avantages : gains de production des semences, amélioration de la qualité, protection des graines contre les insectes, diminution de la quantité des pesticides, taux de germination plus élevé, meilleur maintien de la pureté variétale.

En d'autres termes, sans appui de l'Etat ou des structures institutionnelles, il y aurait très peu d'investissement dans le machinisme agricole. Le premier coup de pouce décisif en faveur de la mécanisation sera donné grâce aux fonds publics. En fonction du type d'exploitation et des objectifs recherchés, les institutions publiques détermineront la nature du soutien accordé aux producteurs privés du secteur agricole :

- pour les exploitations familiales, l'objectif visé est d'arriver à les doter d'un matériel de culture attelée. Certaines institutions de micro-finance seront renforcées et spécialisées pour permettre l'acquisition par les exploitants de cet équipement. L'Etat consentira un effort financier pour que la moitié des coûts du matériel soit couverte par une subvention et l'autre par un prêt bonifié remboursable sur 5 ans. Les problèmes fonciers seront résolus dans un délai de 5 ans de façon à octroyer gratuitement les terres aux exploitants.
- Quant à la petite motorisation, elle devra continuer à être soutenue par l'Office du Niger, dans le cadre d'un accord de partenariat financier à renforcer avec la BNDA, avec la garantie de l'Etat ; un schéma similaire sera conduit dans les autres zones de production.
- Pour la grande motorisation, le financement par les agro-industries se fera auprès de la BNDA et des autres banques. L'Etat mettra en place un fonds de garantie agricole de soutien. Les prêts consentis par le système bancaire pour financer les aménagements hydro-agricoles réalisés par les agriculteurs seront également bonifiés. En outre, des facilités d'accès aux terres seront accordées aux grands investisseurs.

Par ailleurs, l'Etat financera, avec l'appui des partenaires au développement, la réalisation des grands programmes d'aménagement hydro-agricole et fera appel à leurs outils de financement adaptés au secteur primaire, chaque fois que ce sera possible.

Toutes les interventions de l'Etat en matière de financement de l'agriculture se feront dans le cadre du Fonds National de Développement Agricole. Comme l'exige la LOA, 20% au moins du budget de l'Etat seront consacrés au développement de notre agriculture.

4.3.2. La valorisation des productions agricoles

Les productions agricoles au Mali sont multiples. Elles portent essentiellement sur les céréales sèches (mil, sorgho, maïs), les céréales irriguées (riz, blé), le coton, les fruits et légumes (oignons, haricots, tomates, pomme de terre, mangues), la canne à sucre, l'arachide, l'élevage (viande, lait, cuirs & peaux) et la pêche (poissons frais, fumés et séchés).

Malgré cette grande diversité, la balance agricole devient déficitaire dès lors que sont comptabilisées les denrées alimentaires importées (telles que la farine de blé, les pâtes alimentaires, le lait et les produits laitiers, le sucre, l'huile...), les intrants agricoles et vétérinaires. Pour un pays à vocation agro-pastorale, le déficit de la balance agricole traduit la faible valeur ajoutée à ses produits.

La valorisation des diverses filières agricoles a fait l'objet de plusieurs actions initiées par le Gouvernement au cours des dernières années. Plus d'une vingtaine de programmes et de projets ont été réalisés, sont en cours ou encore en voie de lancement. Une dizaine de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux les soutiennent

Un bon exemple, parmi ces diverses actions, est le Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) qui bénéficie d'un crédit IDA de 3,67 milliards de FCFA. L'objectif de ce projet est d'éliminer les contraintes au développement des filières commerciales agricoles pour lesquelles le Mali dispose d'un avantage comparatif et de marchés assurés.

Le PCDA prévoit (i) la diffusion de technologies permettant d'améliorer la production, la productivité, la transformation et la commercialisation des filières visées (sur 23 filières identifiées, 13 sont considérées comme porteuses et prioritaires) ; (ii) l'accès au financement et (iii) le développement d'infrastructures d'accès aux marchés. **Ce projet revêt une grande importance à nos yeux du fait de son caractère novateur et de son approche intégrée des facteurs susceptibles de contribuer à la valorisation de nos productions agricoles.**

Au delà des actions projetées ci-dessus, le **PDES** focalisera les efforts afin de lever les contraintes qui pèsent sur le développement de certaines filières et d'en favoriser la promotion. Les actions prioritaires porteront sur quatre domaines: l'amélioration des circuits de commercialisation des céréales sèches, la diversification/transformation dans la zone cotonnière, le développement des industries animales et celui des ressources halieutiques.

4.3.2.1. L'amélioration des circuits de commercialisation des céréales sèches.

Avec plus de 2,5 millions de tonnes de céréales sèches (mil, sorgho, maïs) en 2004/2005 et plus de 3 millions de tonnes en 2005/2006, le Mali dispose d'une production céréalière qui excède ses besoins alimentaires. Toutefois, cette production est inégalement répartie sur le territoire national. L'étendue du pays et l'insuffisance des infrastructures de transport rendent difficile l'approvisionnement des zones déficitaires. En outre, les zones de production sont concentrées dans les régions limitrophes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie. Cette configuration favorise souvent l'approvisionnement des marchés transfrontaliers au détriment de certains marchés éloignés de l'intérieur du pays.

Cette situation explique en grande partie l'importance que nous avons accordée au désenclavement intérieur du pays. Avec le renforcement de cette politique, nous pensons que bientôt les céréales (et d'autres biens) pourront circuler plus facilement sur toute l'étendue du territoire national. En outre, de façon volontariste, l'Etat encouragera la réalisation de grands entrepôts de céréales dans le cadre de sa politique de sécurité alimentaire. Ces infrastructures pourront être gérées par les collectivités locales et les associations interprofessionnelles.

4.3.2.2. La diversification/transformation du coton

La culture du coton concerne 200.000 exploitations familiales et 3,3 millions de personnes. La campagne 2006/2007 s'est traduite par une production de 534.000 tonnes de coton graine. La baisse prolongée des cours du coton, due aux énormes subventions accordées par certains grands pays à leurs cotonculteurs et à certaines pratiques de gestion interne, ont plongé le secteur cotonnier dans une crise profonde. Celle-ci est à l'origine des déficits colossaux de la CMDT, en grande partie couverts par l'Etat.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement a entrepris une réforme du secteur coton qui repose sur : (i) le recentrage des activités de la CMDT sur l'achat, l'égrenage du coton graine et la commercialisation du coton fibre et de ses sous produits, (ii) une meilleure participation des producteurs de coton à la gestion de la filière, (iii) la libéralisation totale du secteur coton. Cette réforme prévoit la privatisation de la CMDT à l'horizon 2008. A cette fin, le Conseil des Ministres du 4 octobre 2006 a examiné et approuvé le schéma opérationnel de privatisation de la CMDT, en précisant :

- la stratégie de privatisation retenue est celle de la création dans un premier temps de sociétés filiales de la CMDT dans ses zones d'intervention et dont les actions seront ensuite cédées ;
- sur le zonage, l'option retenue est celle de la création de quatre zones qui serviront de supports à la constitution de 4 sociétés filiales ;
- le capital de chacune de ces filiales sera reparti à raison de 61% pour l'opérateur de référence, 20% pour les producteurs, 2% pour les travailleurs et 17% pour l'Etat ;
- trois organes de régulation seront mis en place : l'Interprofession du Coton, la Société de Bourse du Coton et l'Office de classement du coton. Ils doivent contribuer à renforcer la professionnalisation et à une meilleure maîtrise de la gestion du secteur.

"Le schéma opérationnel comporte également des propositions de solutions concernant d'autres questions telles que la situation du personnel de la CMDT, la mise à niveau des usines et la mise en œuvre du schéma pour laquelle il a été créé un comité de suivi des diligences. Il est à préciser que les options et solutions retenues sont susceptibles de connaître des ajustements au fur et à mesure de l'avancée du processus pour tenir compte des données et contraintes nouvelles".

Au-delà de la privatisation de la CMDT, un effort de diversification agricole sera entrepris dans la zone cotonnière. Il ne s'agit pas là d'un quelconque désengagement. Bien au contraire, nous pensons que le coton malien, de par sa qualité reconnue, a un bel avenir. D'ici 5 à 10 ans, la politique de subventions des grands pays finira par être démantelée dans le cadre de l'OMC. C'est le sens de l'histoire de la mondialisation. En outre, les projets de diversification et de substitution à la culture du coton dans les bassins cotonniers de certains grands pays sont de nature à équilibrer à terme le marché au profit des paysans africains.

Mais nous ne pouvons naturellement pas attendre ces échéances sans agir. C'est pourquoi, certaines actions doivent être entreprises immédiatement en faveur de la filière.

- **D'abord la transformation du coton.** Malgré les difficultés actuelles des unités de transformation, nous devons maintenir le cap. Les problèmes de compétitivité de ces unités sont dus essentiellement à des facteurs conjoncturels (crise dans la sous-région) et structurels (coûts des facteurs). Le programme de mise à niveau et de compétitivité des unités manufacturières, en cours d'élaboration, donnera la priorité aux entreprises de transformation du secteur coton.

Des partenariats seront recherchés avec les entreprises des pays leader dans le secteur textile mondial. L'objectif de transformation de 25% de notre production de coton devra pouvoir être atteint d'ici 2017.

- Ensuite, nous devons penser à **introduire d'autres variétés de coton et d'autres cultures**. La compétition mondiale exige d'innover, d'ouvrir d'autres horizons. Le vieillissement de certains bassins cotonniers impose de tester d'autres variétés plus résistantes et moins exigeantes en "qualité de sol". Dans le même ordre d'idée, nous devons entreprendre l'introduction d'autres types de culture de rente dans la zone cotonnière, en fonction de la demande des marchés national, régional et mondial. L'expérience réussie des essais de culture du tournesol dans un pays voisin incite à regarder du côté de cette "plante dont l'huile est recherchée". Le maïs aussi pourrait devenir une culture "industrielle", notamment avec le développement de l'aviculture et de l'élevage moderne. A cet effet, il existe une demande sous-régionale forte. De surcroît, les cotonculteurs maîtrisent déjà les techniques culturales du maïs.
- Enfin, nous devons penser à d'autres possibilités de valorisation du coton et d'autres plantes à huile. Il s'agit ici de l'enjeu **des biocarburants**. Avec la hausse vertigineuse des prix du pétrole, les biocarburants sont promus un peu partout dans le monde. Des programmes d'envergure ont été montés, avec des succès souvent appréciables dans diverses régions : huile de colza et de tournesol en Europe, éthanol et ricin au Brésil, maïs aux Etats-Unis, huile de pourghère en Inde. S'agissant de cette dernière plante, des essais ont été menés de longue date au Mali. En effet, l'huile extraite de la graine de pourghère (*Jatropha curcas*) fut déjà testée sur des moteurs diesel dans les années 1940 à l'Office du Niger. D'autres expériences ont été menées par la coopération allemande et l'ONG MaliFolkerCenter. Par ailleurs, les services techniques du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau reçoivent actuellement un nombre croissant de propositions relatives à des projets de biocarburant, dont certaines émanent d'importants partenaires de référence à l'échelle internationale.

Pour capitaliser ces opportunités, le Gouvernement étudie le lancement d'un programme intégré de développement des biocarburants et la mise en place d'un organe d'exécution. Nous suivons personnellement le développement des biocarburants au Mali.

4.3.2.3. Le développement des industries animales

Le Mali est un grand pays d'élevage. En 2004, le cheptel du pays était estimé à 7,1 millions de bovins, 18,5 millions d'ovins/caprins, 0,6 million de camélidés, 0,7 million d'asiniens et plus de 22 millions de volailles. Le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 10% à la formation du PIB. Il est le 3^{ème} secteur d'exportation après l'or et le coton.

Nous devons reconnaître que jusqu'à présent l'élevage n'a pas bénéficié de tout le soutien nécessaire à son développement, même s'il est maintenant érigé en département ministériel. Ainsi, dans le programme triennal de développement 2004-2006, d'un montant de 261 milliards de FCFA, 91,6% sont destinés à l'agriculture et seulement 3,6% à l'élevage. Ce déséquilibre sera corrigé dans le programme triennal 2007-2010.

Le secteur présente des opportunités d'investissement dans le domaine agroindustriel. C'est d'abord le cas de la filière laitière. La production de lait s'élève à plus de 600.000 tonnes par an. Cette production est très peu transformée tandis que le Mali importe entre 15 à 20 milliards de FCFA de lait et produits laitiers chaque année. Il y a là une opportunité d'investissement qu'il convient de promouvoir auprès des opérateurs nationaux et/ou étrangers (voir chapitre VI sur le développement des PME).

Par ailleurs, la crise ivoirienne a montré la fragilité des exportations du bétail sur pied. S'il est vrai que d'autres destinations ont été renforcées (Sénégal, Sierra Leone, Guinée Conakry), il importe néanmoins de favoriser l'exportation des carcasses de viande et de diversifier les débouchés en dehors de la région.

Pour autant, sur la période qui s'achève, le sous-secteur Elevage a connu de nombreuses réalisations à travers essentiellement la mise en œuvre des Projets de Développement de l'Elevage Nord-Est, Elevage Liptako Gourma et Gestion durable du bétail ruminant endémique, la construction de marchés à bétail, de marchés à volailles, de points d'eau pastoraux et l'amélioration sensible de la santé animale, notamment la déclaration internationale du Mali comme pays indemne de l'infection de la peste bovine. En perspective, pour les cinq ans à venir, les activités seront marquées par la mise en œuvre :

- du Programme quinquennal d'aménagements pastoraux (2008-2012 pour un coût de 23,4 milliards de FCFA) ;
- du Programme d'Appui au Développement de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO) pour 8,3 milliards de FCFA ;
- du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans la zone Kayes-Sud pour 13,6 milliards de FCFA ;
- du Projet de Développement de l'Aviculture – Phase II pour 12,5 milliards de FCFA ;
- et des Plan de contingence et Programme à moyen et long termes contre la grippe aviaire.

Le PDES considère le sous-secteur élevage comme un levier promoteur de croissance économique durable et une source importante de création d'emplois, de revenus et de devises. Aussi, pour encourager les investissements dans ce domaine, l'Etat contribuera à la création et à la modernisation des infrastructures d'abattage et de transport.

4.3.2.4. Le développement des ressources halieutiques

Le sous-secteur de la pêche se caractérise par un réseau hydrographique dense, une production importante oscillant entre 100 000 à 120 000 tonnes par an, de l'emploi pour environ 500 000 actifs avec un savoir faire technique issu d'une longue tradition de pêche. L'objectif est d'accroître la contribution du sous-secteur pêche au Produit Intérieur Brut, à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus des populations. Nous l'avons érigé en département ministériel pour la première fois, doté d'un service central et de services régionaux et subrégionaux d'encadrement.

L'orientation nouvelle imprimée porte sur l'opérationnalisation des programmes du Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDPA), dont l'un des axes stratégiques concerne l'aménagement des pêcheries et le développement de toutes les formes d'aquaculture.

Il en est découlé la mise en œuvre de projets tels que le projet pilote de Sélingué (PP1), l'appui à la valorisation de la pêche artisanale, le développement de la pêche continentale dans le Delta central du Niger, la construction de débarcadères à Carrières et Farabana pour un coût global de 20,3 milliards de FCFA.

Le **PDES** sera attentif dans les cinq ans à venir aux actions suivantes :

- la mise en œuvre du Programme quinquennal d'aménagements piscicoles pour un coût de 13 milliards de FCFA ;
- la mise en œuvre du Projet de développement de la pêche traditionnelle dans le bassin du fleuve Niger pour un coût de 3,5 milliards de FCFA ;
- la mise en œuvre du Programme d'appui au développement de la pêche dans le bassin du fleuve Sénégal pour un coût de 1,5 milliards de FCFA ;
- la mise en œuvre du Projet de construction d'un marché moderne à poisson à Bamako d'un coût de 2,2 milliards de FCFA.

Au total, c'est à travers **la mise en œuvre effective des composantes agricoles du PDES que nous lutterons efficacement contre l'insécurité alimentaire.**

4.4. Le renforcement de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire a toujours été au cœur de nos préoccupations. Ainsi dès novembre 2002, nous avons amené le Gouvernement à adopter une stratégie nationale de sécurité alimentaire qui vise à satisfaire les besoins essentiels des populations. Cette stratégie intègre notamment des objectifs d'augmentation et de diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations et le développement de la transformation des produits locaux. Elle souligne que la réalisation de la sécurité alimentaire dépend de l'interaction entre le secteur du développement rural et d'autres secteurs dont la santé, l'éducation, l'industrie et le transport, ... La stratégie accorde une attention particulière au renforcement de la prévention et de la gestion des crises conjoncturelles.

Dans sa mise œuvre, la stratégie nationale de sécurité alimentaire a connu certaines lenteurs, tenant principalement au manque de coordination institutionnelle. C'est en grande partie pour pallier les difficultés de coordination institutionnelle, qu'a été créée en mai 2004 le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, placé auprès du Président de la République. Il fait partie d'un dispositif institutionnel d'ensemble, qui comprend aussi le Conseil National de la Sécurité Alimentaire, le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire, les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire (région), les Comités Locaux de Sécurité Alimentaire (cercle) et le Comités Communaux de Sécurité Alimentaire (commune).

La mission du Commissariat vise à élaborer et assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire. Dans ce cadre, on retiendra essentiellement :

- la reconstitution du Stock National de sécurité (SNS) à hauteur de 20 000 à 26 000 tonnes en moyenne par an de 2002 à 2006 et , à hauteur de 35 000 t ; au 31 mars 2007 pour 3 milliards de FCFA en moyenne par an ;
- la mise en place de 758 banques de céréales, dotant ainsi progressivement les 703 communes du Mali et 55 associations, essentiellement des associations féminines d'un stock de proximité ;
- l'aménagement des Petits périmètres irrigués villageois et les actions de diversification des productions agricoles ;

- la formulation et la mise en œuvre de programmes comme le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire pour 1 milliard de fca dans les cercles de Kita, Kangaba et Mopti, le Programme d'Investissement et de développement Rural des Régions du Nord Mali (PIDRN) d'un coût de 17 milliards de FCFA sur 7 ans (2006-2012) dans les cercles de Bourem, Niafunké et Gourma Rharous, le Programme Intégré de Développement Rural de Kidal pour 11,643 milliards de FCFA sur 7 ans (2007-2013), le Programme National de Sécurité Alimentaire pour 63 milliards de FCFA (2007-2012) et le Programme d'Appui à la Commercialisation des Céréales dans le Séno pour 3 milliards de FCFA (2008-2010).

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) initié avec l'appui de la FAO sera mis en œuvre dans l'ensemble des villages du Mali avec 1000 villages et fractions en 2007, 1855 en 2008, 3145 villages en 2010 et 3000 villages en 2011. C'est un programme ambitieux qui aborde plusieurs domaines, en vue de se prémunir contre l'insécurité alimentaire. Ici, comme ailleurs, **la meilleure façon de lutter est de produire plus et mieux**. C'est au sein de ce programme d'ensemble qu'on a défini les actions prioritaires du **PDES**, ci-dessous.

En termes d'objectifs précis, nous voulons augmenter progressivement les stocks nationaux de sécurité alimentaire. Ils devront passer à 50.000 tonnes en 2007, et atteindre **100.000 tonnes en 2012** avec une augmentation annuelle de 10.000 tonnes. Il s'agira de stocks prudentiels auxquels nous espérons ne plus devoir recourir, tant nous croyons au développement agricole de notre pays. Nous ambitionnons de voir ces jours pas si éloignés où le Mali pourrait être durablement exportateur net de céréales sèches et de riz.

En définitive, ma conviction est grande que "...le Mali sera dans un délai raisonnable un très grand pays céréalier et pastoral."

Renforcer le Programme d'Expansion des Infrastructures



V. Renforcer le Programme d'Expansion des Infrastructures

L'exploitation de nos potentialités requiert un programme cohérent et volontaire d'expansion des infrastructures prioritaires. En effet, résorber le gap du pays en infrastructures économiques de base pour créer les conditions propices aux investissements nationaux et étrangers, est un objectif majeur à atteindre. Cette expansion a concerné les aménagements hydro-agricoles et l'irrigation, les infrastructures de désenclavement intérieur et extérieur, l'élargissement du parc énergétique, sa diversification, l'aménagement de zones industrielles, de même que les infrastructures d'information et de communication.

Le mandat qui s'achève a permis, par un effort sans précédent, d'accomplir **un bond qualitatif dans ce domaine**. Les grands chantiers achevés et en cours, ont positivement changé la physionomie du pays

Le PDES maintiendra le cap du développement des infrastructures afin d'atteindre le niveau critique indispensable à notre décollage économique.

5.1. Le désenclavement intérieur et extérieur du pays

Le désenclavement intérieur et extérieur du pays a été réalisé par la construction et la réhabilitation des routes et pistes, la réalisation d'ouvrages et les investissements dans le transport routier, aérien, ferroviaire et fluvial.

Ainsi dans le domaine du transport routier :

- l'investissement cumulé est de 358,127 milliards de FCFA,
- la construction et la réhabilitation de 2540 km de routes bitumées, de 720 km de route en terre moderne et de 1500 km de pistes rurales, la réalisation de sept ponts à Wabaria (Gao), Bougouba, Nianandougou, Kankéla, Tiendaga, N'Tahaka et de Siranikoto pour 12,903 milliards de FCFA et de 12 bacs pour 4,039 milliards de FCFA.

On note également la rénovation du parc de transport ferroviaire fret et voyageur par l'acquisition de 6 locomotives et de 38 wagons pour 13,031 milliards de FCFA

Sans être exhaustifs, ces exemples montrent toute la dynamique imprimée et qui sera poursuivie dans le cadre du PDES ; **ainsi sur les cinq ans à venir, la poursuite du développement interne et externe du réseau routier porte sur des investissements estimés à 631 milliards de FCFA qui concerneront 4 693 km de routes.**

Dans le cadre du 10^{ème} FED où l'extension, la rénovation et l'entretien du réseau routier seront un des axes de concentration sectorielle, sont retenus la construction des axes routiers Niono - Nampala - Léré -Tonka - Diré - Goundam - Tombouctou- Bourem – Kidal.

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du Deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST2) qui verra la réalisation des routes Kayes – Sadiola – Kéniéba, le 3^{ème} Pont de Bamako, le projet de désenclavement de Koulikoro comprenant le Pont de Koulikoro et accès, les routes Bamako – Kangaba – Dioulafoundou, Zantiébougou – Kolondiéba – Frontère Côte d'Ivoire, Bandiagara – Bankass – Koro – Fre Burkina, Bandiagara – Douentza – Bretelle – togo – Tongo, Gao – Bourem, Ansongo – Menaka – Andérouboukane et Kidal – Frontère Algérie vers Silet entre autres.

Dans le domaine du transport aérien, seront conduites la réhabilitation et l'extension de l'aéroport de Bamako Sénou dans le cadre MCA pour environ 95 milliards de FCFA, la réhabilitation et/ou l'extension des aéroports de Gao, Tombouctou, Sikasso, Kayes et Mopti et la construction des aéroports de Kidal et Taoudénit.

5.2. Développer l'infrastructure énergétique

C'est un problème majeur pour l'ensemble du pays : accroître l'offre d'électricité et peser sur le niveau des tarifs et qu'il convient d'examiner avec la question du développement du secteur privé en raison de son importance pour la croissance économique et la promotion des PME.

Au-delà des questions institutionnelles, les principales réalisations dans ce secteur depuis 2002 concernent :

- le renforcement des capacités de production d'énergie électrique par l'acquisition de nouveaux groupes thermiques d'une puissance globale de 27 MW.
- le développement de l'éclairage public : les villes suivantes ont bénéficié de nouveaux réseaux d'éclairage

public : San, Koutiala, Bougouni, Kita, Bafoulabé, Mahina, Nioro, Mopti, quartiers périphériques de Bamako, Yanfolila, Niono, Douentza, Goundam, Djenné et Bandiagara, soit au total 308 km pour un coût total de 6,1 milliards FCFA.

- Le développement de l'électrification rurale grâce à la création en 2003 de l'Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale (AMADER) ; ainsi de 2003 à 2006, 41 localités ont été électrifiées à partir des Plate Formes Multifonctionnelles dont 15 dans la région de Kayes, 3 dans la région de Koulikoro, 11 dans la région de Sikasso, 5 dans la région de Ségou, 5 dans la région de Mopti et 2 dans la région de Tombouctou, permettant ainsi l'accès à l'électricité de 182 186 habitants.
- La réduction des tarifs de l'ordre de 22% et le gel des niveaux de 2004 à ce jour ; ceci a fait du taux de la tranche sociale le plus bas de l'espace UEMOA.
- Le nombre d'abonnés est passé de 118 000 en 2002 à 176 459 en 2006 portant ainsi le taux d'accès à l'électricité de 12% à 16% ; la poursuite des activités de l'AMADER devrait permettre de porter, à court terme, ce taux 25%.

La **Politique Energétique Nationale (PEN)**, élaborée par le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau en janvier 2006, analyse l'ensemble des problèmes liés à l'énergie et propose un ensemble de solutions institutionnelles, ainsi que des projets et programmes énergétiques pour des investissements de l'ordre de 715,4 milliards de FCFA. Ces projets/programmes portent principalement sur : (i) le développement de l'énergie et l'électrification rurale, (ii) la rationalisation de la production et de l'utilisation de l'énergie, (iii) la promotion des énergies alternatives, (iv) la constitution d'un stock national de sécurité pour les hydrocarbures, (v) le développement du réseau électrique interconnecté avec notamment le renforcement des sites hydro-électriques de Félou II (dont le financement est bouclé), Gouina, Kénié, Sotuba II et Markala.

Dans le cadre de la PEN, certaines actions majeures ont déjà été réalisées comme indiqué ci-dessus, et bientôt, le lancement des travaux du barrage de Félou, celui à venir de Taoussa et les progrès dans l'interconnexion des réseaux malien et ivoirien. A court et moyen termes, les actions suivantes, pour la plupart entamées, seront poursuivies :

- l'éclairage public de 8 localités (Korokoro, Tigui, Farabougou, Tiendo, Bentia, Ouré, Fama, Niarabougou) ;
- le renforcement des capacités de production d'EDM- SA pour un coût de 10 milliards de FCFA ;
- l'électrification de 4 villages à partir de l'huile de Pourghère et l'installation d'équipements solaires à Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti ;
- le développement de l'énergie domestique pour un coût de 4,01 milliards CFA ;
- la fourniture des services énergétiques pour un coût de 9,5 milliards CFA.

Au total, la politique conduite dans le secteur de l'énergie a permis l'élargissement du parc de production électrique et l'augmentation du taux d'accès des populations, singulièrement dans le milieu rural. Le PDES intègre la PEN qui sera actualisée et adaptée par rapport à l'évolution des besoins énergétiques nationaux et à celle du contexte énergétique mondial.

5.3. L'eau potable

Le taux d'accès des populations à l'eau potable a progressé de 57% en 2002 à 68% environ en 2006, grâce à la réalisation de forages équipés et d'adduction d'eau potable : l'équipement de 1.029 forages et la réhabilitation de 3.165, la construction de 687 puits modernes et la réhabilitation de 56, la construction de 162 puits- citernes et la réalisation de 62 adductions d'eau potable et adductions d'eau sommaires et la réhabilitation de 28 adductions d'eau.

Pour le District de Bamako, les actions ont porté, entre autres, sur l'optimisation de la station de traitement d'eau potable, la réalisation de forages d'exploitation en eau potable, l'alimentation des quartiers à partir du réseau d'EDM-SA, le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Bamako dans le cadre des mesures d'urgence 2005-2008, dont l'installation de 2 stations compactes de production d'eau sur la rive droite du fleuve Niger avec réalisation de 33 bornes fontaines publiques.

Aux fins d'amélioration de l'accessibilité des populations aux services de base, les tarifs d'eau ont été réduits de 17% et sont gelés depuis 2004.

L'élaboration de la stratégie de suivi et d'évaluation des ressources en eau, l'adoption de la politique nationale de l'eau (22 février 2006), la réalisation de deux salons internationaux de l'Eau (2004 et 2006) ont conforté ces actions. A court et moyen termes, les efforts vont se poursuivre avec :

- la création d'adductions d'eau potable à Kayes 39, Sikasso 3 et Tombouctou 1 ;
- la création d'adductions d'eau sommaires à Koulikoro 7, Ségou 15, Mopti 21 et Tombouctou 3 ;
- la réhabilitation d'adductions d'eau sommaires à Kayes 6, Mopti 20 et Tombouctou 10.

Le coût global de ces actions est estimé à 65 milliards de FCFA.

En outre, la BAD finance pour 13,2 milliards de FCFA un programme de construction de 40 puits et de 30 forages, la réhabilitation de 40 puits et l'équipement de 21 forages dans la région de Kidal et dans la région de Gao, la réhabilitation de 300 puits.

Notre ambition avec le PDES est de réaliser une couverture de plus de 75% à l'horizon 2012 et dépasser l'objectif fixé en matière d'accès à l'eau potable par les OMD.

5.4. Le développement des infrastructures de communication et des technologies de l'information

5.4.1. La libéralisation du secteur des télécommunications permet au Mali de combler progressivement son retard dans ce domaine. En effet, dans le cadre de la Politique Sectorielle des Télécommunications, adoptée en juillet 1998 et actualisée en juin 2000, le Gouvernement a établi un nouveau cadre législatif et réglementaire, mis en place un organe de régulation et ouvert le marché à la concurrence. Ce dernier volet a consisté à engager le processus de privatisation de la SOTELMA, l'opérateur historique des télécommunications et l'octroi, à un opérateur privé, IKATEL (ORANGE France), d'une licence d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications. Aussi bien pour le réseau fixe que mobile, de très importants investissements ont été réalisés durant les quatre dernières années. Ainsi, l'effort combiné des deux opérateurs de télécommunications a permis de porter le nombre de lignes fixes et mobiles à 1.375.000, soit plus de 120% de progression de la télédensité de notre pays. Ces efforts ont été accompagnés par une baisse du prix de la communication téléphonique fixe et mobile : les prix des cartes SIM ont été divisés par 4 voire 5 et les tarifs des communications ont baissé de 18% à 80% en fonction des catégories de clientèle et des types de service.

Ces résultats ont nécessité d'importants investissements en infrastructures et équipements.

Concernant des technologies de l'information, on note la création de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) en 2005, l'installation et la mise en service d'une liaison de câbles en fibres optique Sikasso-Zegoua et Sikasso-Hérémakono en 2004 et entre Sikasso-Koutiala-Bla en 2006, l'installation d'équipements ADSL à Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso en 2006. L'exonération des ordinateurs de la TVA intérieure qui rend moins coûteuse l'acquisition de ces matériels, la connexion à l'Internet d'un certain nombre de communes, de groupes scolaires et d'Instituts de formation de maîtres, la création de Centres Multimédia Communautaires, l'organisation de la fête de l'internet et de E-Festival, ouvrent la voie à une utilisation croissante de ces technologies.

5.4.2 La couverture TV a été étendue à de nouvelles localités du pays et la réception individuelle à moindre coût des images de la télévision nationale dans les pays de l'Europe est désormais une réalité. Ainsi, ont été réalisées les stations TV-FM de l'ORTM à Gao, Tombouctou, Koulikoro et avec le démarrage de la construction de celle de Kidal, le gap est comblé.

Le PDES, va poursuivre et accroître ces efforts pour doter le pays en infrastructures et équipements lui permettant rapidement d'être au diapason des évolutions du siècle : augmenter la télédensité, un réseau électronique de plus grande capacité, la généralisation progressive du haut débit (ADSL) et ouvrir ainsi de nouvelles opportunités pour nos régions et pour nos entreprises, de nouvelles formes d'emplois avec l'émergence d'une économie du savoir. Dans les faits, de telles exigences se traduiront par :

- **l'accès des communes rurales au réseau téléphonique et à Internet. La période 2002-2007 a été celle du boom des télécommunications dans toutes les capitales régionales et les chef-lieu de cercle. La période 2007-2012 sera celle du développement des télécommunications dans les zones rurales. Un programme ambitieux et incitatif sera développé pour assurer l'accès de toutes les communes du Mali au réseau téléphonique et à Internet, en encourageant les opérateurs à favoriser l'accès universel ;**
- **le désenclavement numérique d Mali sera assuré par la mise en place, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de véritables autoroutes de l'information par des réseaux à fibres optiques reliant toutes les principales villes du Mali et ces dernières aux pays voisins ;**
- **l'administration numérique : tous les services devront être présents sur le web et chaque service aura une adresse électronique ;**
- **la vulgarisation des technologies de l'information particulièrement auprès des jeunes et dans l'enseignement pour favoriser l'accès à la société de l'information et du savoir.**

5.5. L'habitat et les infrastructures urbaines

5.5.1 Un programme volontariste de logements sociaux

Pour faciliter l'accès des ménages à faible revenu à un logement décent et à moindre coût, nous avons lancé un programme de 3500 logements sociaux à Bamako, Ségou, Gao, Kidal, Tombouctou, Mopti, San, Bandiagara, Kita, Niore, Goundam, Diré, Ansongo, Ménaka, Kati, Koulikoro, Bougouni, Koutiala, Kayes, et qui a été porté à **4066** logements sociaux grâce au partenariat avec la SEMA et IFA BACO, pour un coût global de 50,4 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le Gouvernement a conduit une politique visant à encourager les promoteurs immobiliers privés (**2 461** logements pour un coût de 17,4 milliards CFA) et à promouvoir les coopératives d'habitat (**79** logements pour 1,8 milliards CFA).

Pour le quinquennat à venir, le **PDES** va amplifier cette dynamique, qui a permis à des milliers de familles l'accès à un logement décent, avec une perspective de milliers de logements sociaux sur la période 2007-2012 et la mise en chantier prochaine d'une tranche de plus de **10 000** dont 5400 pour l'Etat, 1211 pour IFA BACO, 1584 pour SEMA SA, 2000 pour METRO IKRAM, 100 pour le Venezuela, 150 pour SIFMA...

5.5.2 Les infrastructures urbaines

Deux axes d'intervention sont inscrits dans le PDES :

- **une politique de villes secondaires** avec les logements sociaux, l'éclairage public, la téléphonie, les 5 km de voies bitumées dans certaines agglomérations, la construction de salles de spectacles (Ségou, Kayes, Gao, Koulikoro, Douentza), de stades omnisports (Bougouni, Koutiala, San), bientôt de Maisons de la Femme et de l'Enfant. Nous poursuivrons ces efforts qui, au-delà des commodités impulsent, **l'économie de proximité** en créant des opportunités économiques locales et des emplois.
- l'aménagement urbain de Bamako avec, entre autres, la rénovation du Boulevard de l'indépendance, de l'Avenue Al Qods, les travaux d'aménagement du collecteur naturel du Diafarana-ko, l'aménagement et le curage de 203,2 km de grands collecteurs et caniveaux à Bamako, Ségou et Sikasso ; et dans le domaine de la construction, la rénovation et la construction de bâtiments publics afin d'améliorer les conditions de travail de l'administration et des Institutions de la République, tant à Bamako que dans les capitales régionales et chefs lieux de cercle.

Le PDES gardera le cap de l'expansion des infrastructures et équipements en mettant l'accent sur ceux qui ont des effets de levier sur notre stratégie de croissance forte et accélérée.



Développer le Secteur Privé : le pari des PME



VI. Développer le Secteur Privé : le pari des PME

6.1. La situation du secteur privé

6.1.1. Quelques points de repère

Le secteur privé se caractérise au Mali, comme dans bon nombre de pays en développement, par la dualité entre l'informel et le formel. De façon pratique, le secteur formel comprend les entreprises juridiquement constituées qui exercent leurs activités dans un cadre légal à travers leur enregistrement au registre du commerce, la tenue d'une comptabilité, l'immatriculation auprès des services fiscaux et sociaux, tandis que les acteurs de l'informel opèrent en marge de ces dispositions.

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie malienne. Sa part dans le PIB est de l'ordre de 65%. Il occupe la quasi-totalité du secteur primaire, plus de 70% du secteur tertiaire et environ 25% du secteur secondaire. Sur une population active estimée à 5,2 millions, le secteur informel (y compris le secteur agricole) occuperait au moins les 98%. Les problèmes de développement du secteur informel ont été implicitement abordés dans le chapitre portant sur "la modernisation des systèmes de production primaire", systèmes constitués quasi-exclusivement par des exploitations informelles. En outre, ces problèmes seront étudiés sous un autre angle dans le chapitre sur "l'insertion des femmes et des jeunes dans les circuits de production". Pour ces raisons, il n'est question que du secteur privé formel dans ce chapitre.

Les statistiques concordent pour estimer à près de 25.000 le nombre d'entreprises enregistrées au Mali en 2005, dont environ 7.500 en activité. Plus des deux tiers (2/3) des entreprises enregistrées et actives sont en fait des personnes physiques, pour la plupart des commerçants. Plus des deux tiers (2/3) des entreprises du pays sont concentrées dans le district de Bamako. Le nombre d'entreprises ayant la personnalité morale se situe autour de 2000 en 2005. La grande majorité des ces entreprises sont de petite taille. Une enquête sur les 100 plus grandes entreprises maliennes révèle que près de la moitié d'entre elles utilisent moins de 100 employés et que seulement le quart d'entre elles ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 milliards de FCFA. Presque les deux tiers de ces 100 plus grandes entreprises sont dans le tertiaire (commerce, distribution et autres services), un peu moins de 20 % dans l'industrie et dans les mines, un peu plus de 10% dans le BTP. Selon le recensement réalisé en 2006 par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Mali compte 343 unités industrielles (dont 106 nouvelles PMI entre 2003 et 2006), qui ont généré 17.593 emplois permanents (dont 4.000 entre 2003 et 2006).

6.1.2. Les actions d'appui en faveur du secteur privé

Le résumé typologique ci-dessus fait ressortir la faiblesse du tissu des entreprises maliennes. Pourtant, bien des efforts ont été consentis pour le développement du secteur privé.

6.1.2.1. Depuis les années 1980

Sous l'impulsion des Institutions de Bretton Woods, les Gouvernements successifs ont engagé et poursuivi des réformes d'inspiration libérale visant à faire du secteur privé le moteur de la croissance économique. Les principales mesures ont consisté à :

- désengager l'Etat des activités économiques marchandes. A cet effet, 76 entreprises publiques ont été liquidées ou privatisées, six sont en cours de privatisation ;
- procéder aux réformes du cadre juridique et institutionnel des affaires. De nombreuses mesures ont été prises dans ce cadre : adoption des nouveaux codes des investissements, des impôts, du commerce, du travail, réformes des administrations économiques et de leurs procédures, création des tribunaux de commerce...
- mettre en place diverses structures publiques d'appui au secteur privé : Centre National de Promotion de l'Investissement (CNPI), Guichet Unique pour l'accomplissement des formalités de création des entreprises et l'approbation au code des investissements, Agence pour l'Aménagement et la gestion des Zones Industrielles (AZI), Fonds de Développement Economique, dont la mission porte sur l'administration des lignes de crédits, des subventions et des dotations destinées au financement des besoins d'investissement des secteurs porteurs de l'économie, en soutenant des établissements financiers agréés.

Ces diverses mesures ont créé des conditions incitatives en faveur de l'investissement dans le secteur privé. Parallèlement, plusieurs programmes et projets d'appui au secteur privé ont été mis en œuvre pour un montant décaissé de 123,4 milliards de FCFA (1991-2002). On citera, entre autres, le PAPME (Projet d'Appui à la Petite et Micro Entreprise), le CESIRISO (devenu par la suite Crédit Initiative), le CAE (Centre Agro Entreprise), l'APROFA (Agence pour la Promotion des Filières Agricoles).

Certains de ces projets sont toujours en cours d'exécution tels que le FAFPA (Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage), le PDSF (Projet de Développement du Secteur Financier), le PRIESP (Projet de Renforcement de l'Interface Etat/Secteur Privé)...

6.1.2.2. A partir de 2002

Les efforts en faveur du développement du secteur privé se sont accélérés. Plusieurs actions institutionnelles ont été mises en œuvre :

- l'instauration d'un cadre de concertation (à travers, entre autres, l'organisation d'une rencontre annuelle) entre le Gouvernement et toutes les composantes du secteur privé et la mise en place du Bureau du Modérateur, chargé d'organiser ce cadre de dialogue et d'animer deux organes consultatifs créés à cet effet : le Comité National de Coordination Economique (CNCE) et le Conseil de Coordination du Développement du Secteur Privé (CDSP). En outre, le Modérateur est chargé de : (i) contribuer à l'harmonisation des points de vue de l'Etat et du secteur privé sur les politiques et stratégies à mettre en œuvre pour le développement du secteur privé ; (ii) veiller à la prise en compte de l'avis du secteur privé dans toutes les décisions importantes du secteur privé ; (iii) attirer l'attention du Gouvernement sur l'impact de ses décisions sur le secteur privé ; (iv) aider le Gouvernement dans la coordination de l'assistance des partenaires du Mali pour le développement du secteur privé.
- la mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'Investissement, présidé par le Président de la République, composé par les opérateurs économiques de référence, maliens et étrangers, qui a pour but d'échanger sur les obstacles et les conditions de promotion des investissements.
- la relecture et l'adaptation du Code des Investissements en vue d'instaurer un régime douanier et fiscal plus incitatif et offrir des garanties supplémentaires aux investisseurs.
- le renforcement des moyens opérationnels du Guichet Unique, notamment à travers l'informatisation des opérations d'enregistrement.
- le lancement de la restructuration du Centre National de Promotion des Investissements (CNPI) et la création de l'Agence pour la Promotion du Secteur Privé.
- la mise en place de l'Agence pour l'Aménagement des Zones Industrielles (AZI) en vue de permettre aux investisseurs d'accéder à des parcelles à usage industriel, viabilisées au moindre coût.
- le renforcement du Fonds de Développement Economique (FDE).
- l'adoption par le Gouvernement d'une Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé. Dans ce cadre, quatre axes stratégiques ont été arrêtés qui visent à : (i) assurer un cadre cohérent d'impulsion d'une dynamique réelle de développement du secteur privé; (ii) moderniser le climat des investissements ainsi que les cadres juridique et réglementaire relatifs au secteur privé; (iii) pallier l'insuffisance des infrastructures physiques compétitives et attractives pour les investisseurs (zones industrielles) ; (iv) accompagner et appuyer le développement des entreprises.
- l'initiation d'un Programme Décennal de Développement du Secteur Privé, inspiré par la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé

Parallèlement à ces nombreuses actions institutionnelles, d'importants nouveaux projets et programmes d'appui au secteur privé sont lancés. Il s'agit notamment des :

- Projet d'Appui aux Sources de Croissance (PASC), qui porte sur l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la disponibilité des infrastructures de base. Il comprend trois composantes visant à : (i) améliorer le cadre légal et réglementaire, renforcer les capacités institutionnelles et renforcer la concertation Etat/Secteur privé ; (ii) renforcer les infrastructures de base, en contribuant notamment à la réalisation de la zone du pôle de croissance économique de Bamako/Sénou, à l'extension/modernisation de l'aéroport international de Bamako/Sénou; (iii) développer les services financiers et non financiers en faveur des PME. Au delà des actions transversales, le PASC concentre ses appuis spécifiques sur trois secteurs : Tourisme et Artisanat, Télécommunication et TIC, Mines. La durée initiale de Projet est de 5 ans. Son coût total est d'un peu plus de 65 millions de dollars (33,45 milliards de FCFA). Le financement est assuré par la Banque Mondiale à hauteur de 55 millions de dollars, l'Etat du Mali avec une contribution de 8,03 millions de dollars et le Secteur Privé avec un apport attendu de 2 millions de dollars.
- Programme Croissance Economique Accélérée (PCEA), qui vise l'amélioration de la production et de la commercialisation des produits agricoles pour lesquels le Mali a un avantage comparatif au niveau régional. Il comprend trois composantes : (i) PRODEPAM qui porte sur l'assistance à l'amélioration de la production et de la productivité agricole ; (ii) TRADE MALI qui concerne l'assistance à la commercialisation ; (iii) MALI FINANCE qui a pour objet de faciliter l'accès accru des opérateurs des secteurs concernés au financement. Ce Projet, en cours d'exécution (2003-2012), bénéficie d'un financement de l'USAID de 13 millions de dollars (de l'ordre de 6,8 milliards de FCFA).

- Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (PRMNE). Ce Programme rentre dans le cadre de la Politique Industrielle du Mali (PIM), adoptée par le Gouvernement et qui vise à créer 5.000 nouveaux emplois permanents. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, Département en charge de la mise en œuvre de la PIM, compte initier des actions en vue de : (i) la réalisation de nouvelles unités industrielles privées, (ii) la mise à niveau d'entreprises industrielles existantes et la réhabilitation des entreprises en difficulté. A cet effet, un programme initial concernant une vingtaine d'unités industrielles sera rapidement lancé pour un budget de 5,675 milliards de FCFA.

- Millennium Challenge Account Mali (MCA) Il convient de s'arrêter un instant sur cet important programme. Le fonds pour le défi du Millénaire à l'initiative du Gouvernement américain est destiné à contribuer à la croissance accélérée et à la lutte contre la pauvreté dans certains des Pays Moins Avancés (PMA). Les pays bénéficiaires sont sélectionnés par le Gouvernement des Etats-Unis sur des critères stricts de bonne gouvernance, d'efficacité des réformes économiques et de la pertinence des programmes susceptibles d'être financés par le MCA. Le Mali fait partie des quelques pays choisis, selon ces critères. Pour notre pays, le Programme vise à accroître la production agricole, encourager la création de petites et moyennes entreprises et favoriser les exportations. Ce programme structurant, générateur de croissance, vise à augmenter les capacités de production du pays dans les domaines où il possède des avantages compétitifs certains et à assurer à ses productions un accès compétitif aux marchés nationaux et internationaux. Le programme comporte deux composantes majeures.

La première vise à améliorer la productivité agricole dans la zone de l'Office du Niger (encore et toujours). Les interventions projetées portent sur (i) l'aménagement en maîtrise totale de l'eau et la mise en valeur agricole, dans le système hydraulique du Kouroumari, de 15 000 ha de terres nouvelles destinés à des exploitants privés ; (ii) la construction de la route Niono-Goma Coura longue de 81 kilomètres, qui sera le prélude d'un grand projet routier de liaison des régions de Ségou et Koulikoro à celles du Nord du Mali, en vue du désenclavement intérieur du pays ainsi qu'à la baisse des coûts de transports

La seconde composante du MCA vise à faciliter l'accès aux marchés sous-régional et international par la réalisation d'infrastructures à l'aéroport international de Bamako-Sénou et l'aménagement d'une plate forme industrielle dans le domaine aéroportuaire. L'aéroport international de Bamako-Sénou est un instrument essentiel de l'insertion du Mali dans les échanges internationaux. C'est un important outil du désenclavement aussi bien interne qu'externe du pays. Le domaine de l'aéroport de Bamako-Sénou est une réserve foncière de 7192 hectares environ, dont 2000 hectares pouvant être affectés à des activités non aéronautiques. De par sa situation dans la capitale, il est aussi un nœud de convergence de voies majeures d'accès (routière, ferroviaire ou aérienne) au Mali. Les infrastructures de Bamako-Sénou sont insuffisantes aussi bien en termes de traitement de flux passagers, (en constante hausse : 423.506 passagers en 2003, 486.526 en 2004, 900.000 attendus en 2015) que de fret. Les équipements sont obsolètes et les engins de manutention insuffisants. Ainsi, pendant les périodes de campagnes de fruits et légumes (mangues par exemple), il n'est pas rare de voir ces produits en attente d'embarquement périr au soleil, faute d'infrastructure d'accueil adaptée.

Le Programme Millenium Challenge vise à corriger ces insuffisances de façon à mettre à la disposition du Mali un aéroport de standard international couvrant les domaines de l'économie, de la sûreté et de la sécurité. Les réalisations porteront sur (i) l'allongement de la piste de 500 mètres supplémentaires qui permettra une meilleure exploitation des aéronefs au décollage et de rendre l'aéroport de Bamako-Sénou accessible aux gros porteurs; (ii) la construction d'un nouveau taxiway, d'une boucle de retournement et de nouvelles places de parking, qui permettront d'améliorer les opérations d'assistance aux avions et de réduire les délais de traitement et donc de diminuer les coûts afférents; (iii) le réaménagement des terminaux existants en un seul bloc plus spacieux, permettant une gestion plus appropriée des quelques 900.000 passagers prévus à l'horizon 2015. Le confort et la qualité de Bamako-Sénou rénové en feront un point régional important de transit ; (iv) la construction d'un nouveau terminal fret, en vue de l'amélioration de la logistique et de l'accroissement des flux d'échanges de marchandises du Mali avec l'extérieur. Un traitement particulier sera accordé à l'exportation des fruits et légumes sur les marchés fortement rémunérateurs d'Europe, d'Asie et du Golfe persique. Ces investissements seront complétés par (v) l'aménagement d'une zone industrielle de 200 hectares avec toutes les commodités afin d'en faire un pôle d'implantation des entreprises.

Le 26 octobre 2006, la Millennium Challenge Corporation a officiellement annoncé la mise à disposition à notre pays de 460,8 millions de dollars, soit 238 milliards de FCFA pour le financement du MCA. Il s'agit là d'un grand pas pour l'insertion du Mali dans les échanges internationaux.

En ne considérant que ces quatre projets/programmes, ce sont environ 284 milliards FCFA qui seront injectés dans l'économie réelle du Mali dans les 5 prochaines années, en vue de créer les conditions favorables au développement de notre secteur privé. A cela s'ajouteront d'autres financements tel que le 10ème Fonds Européen de Développement (426,59 millions d'euros, soit 279,8 milliards de FCFA) dont une bonne partie sera consacrée à la réalisation d'infrastructures.

En dépit de tous les efforts entrepris en matière de réformes institutionnelles et de mise en œuvre des projets/programmes structurants, de nombreux obstacles restent encore à lever en vue de l'émergence d'un tissu de PME viables dans notre pays. Les contraintes identifiées par les chefs d'entreprises (réf. : Evaluation du Climat des Affaires au Mali – Banque Mondiale 2005), portent principalement sur la corruption et les pratiques anticoncurrentielles, la faiblesse des infrastructures, les coûts élevés des facteurs, l'accès difficile au financement et son coût élevé, le poids des réglementations.

6.2. Les nouvelles actions d'appui au secteur privé

Le PDES cherchera à lever ces contraintes fondamentales et à mettre en place les conditions favorables au développement du secteur privé formel du Mali. A cet effet, le Programme entend se concentrer sur quelques actions concrètes qui porteront principalement sur : (i) le développement des infrastructures, (ii) la mise en place de dispositifs financiers en faveur des PME, (iii) l'initiation et le soutien à des projets porteurs, (iv) l'élaboration et l'application d'une loi d'orientation du secteur privé.

Pour atteindre ces objectifs, c'est le rôle même de l'Etat qu'il faudra revoir.

6.2.1. L'Etat promoteur d'entreprises privées

Une des erreurs des politiques de développement au cours de ces dernières années a été de croire aux seules forces des marchés conformément au consensus de Washington.

Face aux échecs patents que ce Consensus a engendrés, les organisations internationales ont heureusement révisé leur approche. La dimension sociale du développement est dorénavant prise en compte, les privatisations ne sont plus considérées comme une fin en soi. Ce qui importe plutôt, c'est la bonne gouvernance de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée, et le rôle d'instigation et de régulation de l'Etat de nouveau reconnu.

C'est dans ce contexte nouveau que l'Etat malien, dans une démarche volontariste, lance des actions de promotion et de développement de son secteur privé. Celles-ci portent d'abord sur les infrastructures.

6.2.1.1. Le renforcement des infrastructures

Lors des réunions du Conseil Présidentiel de l'Investissement, un des problèmes que les chefs d'entreprise et les investisseurs potentiels évoquent le plus souvent concerne la faiblesse des infrastructures : il n'existe pas de zones industrielles dotées des aménagements indispensables ; l'énergie électrique est trop chère et la tension du courant irrégulière ; les transports ferroviaire et routier sont problématiques, les installations portuaires et aéroportuaires sont inadéquates ; et le pays est sous-équipé en matière de technologies de l'information et de la communication (tic).

Certains des obstacles soulignés par les opérateurs économiques sont sur le point d'être levés. C'est le cas des zones industrielles à travers le MCA, de l'aéroport de Bamako/Sénou avec le PASC et le MCA... Par ailleurs, les coupures d'électricité ne sont plus d'actualité au Mali, même s'il reste encore pour les entreprises le problème des variations subites de la tension électrique. Les autres problèmes soulevés méritent un développement plus poussé.

L'augmentation de l'offre énergétique et l'octroi de prix préférentiels aux PME

La demande en électricité se répartit entre les ménages, les unités de production et les services. Environ 80 localités sont électrifiées, dont 13 principales sur le réseau interconnecté. Les besoins en volume d'énergie (GWh/an) et en puissance de pointe (MW) sont estimés : (i) pour le réseau interconnecté à 712 GWh et 124 MW en 2005, (ii) pour les centres isolés à 90 GWh et 20 MW en 2005. Quatre sites hydroélectriques sont actuellement aménagés : Félou (0,6 MW soit environ 3 GWh/an), Sotuba (5,2 MW, environ 40 GWh), Sélingué (44 MW, environ 200 GWh) et Manantali (200 MW, environ 800 GWh). Au total, une vingtaine de sites hydroélectriques de moyenne et grande capacité ont été identifiés avec une puissance d'équipement d'environ 1.150 MW et un productible d'environ 5.600 GWh. Pour faire face à l'accroissement de la demande (estimée à 1.490 GWh en 2010 et 2.410 GWh en 2015), il convient d'aménager les sites potentiels et de réaliser l'interconnexion avec les réseaux électriques de certains pays de la sous région. On notera que la demande estimée en 2015 est 2 fois inférieure à la production potentielle.

Aussi bien pour l'électricité que les hydrocarbures, des efforts ont été réalisés sur les prix. Les prix de l'électricité ont fait l'objet de deux baisses consécutives au cours de ces trois dernières années. Actuellement, le tarif binôme horaire de l'électricité MT se décompose comme suit : 14.959 FCFA HTVA de prime fixe annuelle, 88 FCFA/KWh pour les heures de pointe, 63 FCFA/KWh pour les heures pleines et 43 FCFA/KWh pour les heures creuses. En outre, malgré la hausse vertigineuse des cours du pétrole, les prix des carburants à la pompe ont augmenté de manière raisonnable (645 FCFA/litre pour le super et 525 FCFA/litre pour le gasoil en mai 2006).

Pour le cas spécifique des entreprises, certaines actions projetées dans le cadre du **PEN** (cf Chapitre des infrastructures) pourront favoriser à terme la mise à leur disposition d'énergie de qualité, à un coût maîtrisé.

- D'abord, l'augmentation future de l'offre d'énergie hydroélectrique influera sur la structure des coûts et permettra de trouver un système de péreuation favorable aux entreprises. En effet, il est possible à terme de vendre l'électricité (MT et HT) à un prix préférentiel en vue de soutenir la compétitivité des entreprises.
- Ensuite, la diversification de sources de production à travers le développement des biocarburants réduira la pression de la demande des hydrocarbures et pourra entraîner une certaine baisse de leur prix.
- Enfin, une idée intéressante pourrait consister à installer une ou deux futures zones industrielles auprès de sites hydroélectriques. Cela présenterait le double avantage de diminuer le coût des installations électriques des entreprises installées sur ces zones industrielles et de réduire fortement les coûts de transport sur le réseau électrique. Dans certains pays asiatiques où ce modèle est appliqué, les entreprises concernées payent l'électricité 2 à 3 fois moins que le prix moyen.

L'amélioration des infrastructures de transport

Le désenclavement externe et interne du pays a été au cœur de nos préoccupations au cours de ces dernières années. Les efforts consentis ont permis d'améliorer les infrastructures actuelles de transport (voir Chapitre V sur les infrastructures) et le renouvellement du parc des gros porteurs avec la politique d'exonération, qui a permis aux opérateurs l'acquisition de 1005 véhicules gros porteurs.

Le développement des technologies de l'information et de la communication

Pour préparer le Mali aux enjeux du futur, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique nationale de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Dans ce cadre, une stratégie à court terme (2005-2007) a été arrêtée. Elle se décline en six axes prioritaires : *“(i) Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire incitatif ; (ii) Développement des infrastructures TIC ; (iii) Education et Renforcement des capacités ; (iv) Santé ; (v) Bonne gouvernance et intranet dans l'administration ; (vi) Popularisation de l'accès à Internet par la connexion des communes du Mali».*

Pour le volet “Développement des infrastructures des TIC», le principal objectif vise à réaliser une dorsale nationale unique (backbone) qui couvrira toutes les régions du Mali et sera interconnectée au réseau sous-régional et international. Pour atteindre cet objectif, deux principales actions seront menées : (i) réaliser un point d'accès national (Internet Exchange Point : IXP) et (ii) contribuer activement au lancement du satellite africain (RASCOM) et à son exploitation.

D'ores et déjà, la connexion ADSL est disponible à Bamako et sera rapidement étendue aux capitales régionales. Divers projets relatifs au système de boucle locale radio (CDMA), aux liaisons par fibre optique et au réseau GSM II seront réalisés à court terme. Ces projets permettront d'améliorer l'offre et la qualité de service, tout en baissant le coût des communications.

Ainsi, que ce soit au niveau de l'énergie, des transports et des TIC, des perspectives favorables existent. Il s'agit de projets concrets, réalisables pour la plupart d'entre eux dans un horizon de trois ans. Le renforcement des infrastructures de base permettra de réduire le coût des facteurs de production. Resteront à résoudre deux problèmes majeurs pour instaurer la compétitivité des entreprises maliennes : améliorer la productivité de la main d'œuvre (qui sera abordée sous l'angle de la formation professionnelle dans le prochain chapitre) et celle du capital.

6.2.1.2. La mise en place de dispositifs financiers pour les PME

Les problèmes du financement des investissements et du fonds de roulement constituent une des revendications majeures des chefs d'entreprises nationaux. En effet, selon une étude récente financée par la Banque Mondiale, le coût des financements et l'accès aux financements sont les préoccupations les plus importantes des chefs d'entreprises. Les investissements et le fonds de roulement sont autofinancés à plus de 82% par les entreprises. Les chefs d'entreprises pointent du doigt la politique de prêts des banques, jugée trop conservatrice, voire timorée. De son côté, le réseau bancaire (qui compte 12 banques et 4 établissements financiers) justifie sa faible participation au financement des entreprises par le manque de projets viables, la faible qualité du cadre légal pour le recouvrement des dettes, le taux élevé de prêts non remboursés...Ce débat entre les entreprises et les banques, qui dure depuis des décennies, n'est pas prêt de se terminer, si l'on s'en tient au “simple jeu de l'offre et de la demande de crédit”.

Ici comme ailleurs, il ne sert à rien de s'investir dans des débats sans fin. Il faut plutôt trouver des solutions pratiques. Celles-ci peuvent passer par l'analyse des réussites qu'ont connues d'autres pays, pour les adapter au contexte spécifique de notre pays. Ensuite, il y a lieu d'avoir l'adhésion de nos partenaires en développement, dont certains ont tendance à proposer des solutions universelles clés à main et/ou font l'objet de réserve dès lors que les projets sortent de leurs "sentiers battus". Pour résoudre le problème du financement des entreprises dans un pays qui souffre à la fois de la faiblesse de ses PME (en nombre et en taille) et des faiblesses de son système bancaire (inadéquation des ressources, faible capacité à évaluer des projets non commerciaux), l'Etat devra intervenir.

Pour améliorer la viabilité du secteur financier et le rendre capable d'accompagner une croissance diversifiée du secteur privé, le Gouvernement du Mali a lancé en 2001, avec l'aide de la Banque Mondiale, le Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF). Ce projet comprend cinq composantes dont la 1^{ère} porte sur la restructuration et la privatisation du secteur des banques commerciales : à ce titre, le projet assurait (i) le financement des services de conseillers juridiques et de conseillers en privatisation, (ii) un soutien à l'association professionnelle des banques et établissements financiers, (iii) la formation des agents des banques et (iv) un soutien au développement du marché des capitaux. Ce projet d'un montant de 13,8 milliards de FCFA, a pris fin en 2006. Son impact fera l'objet d'une évaluation et les adaptations nécessaires seront opérées dans le cadre du PDES.

En outre, deux initiatives pourraient avoir une incidence favorable sur le financement des PME.

- La première concerne la **transformation de CISA** (Crédit Initiative SA) en une société de services et de garantie. Cette nouvelle structure aura pour objet d'identifier et d'évaluer des projets d'investissement. Ensuite, elle proposera les projets viables aux banques pour le financement des investissements en assurant, en cas de besoin, une garantie pouvant atteindre 80% des prêts consentis. Ce projet, inspiré par l'expérience intéressante du Projet TANYO au Niger, est fortement soutenu par la Banque Européenne d'Investissement. Le Gouvernement portera toute l'attention nécessaire au développement de ce projet. A court terme, cette structure pourra être transformée en une banque de financement des PME, à l'instar de la BFPME (Banque de Financement des PME) en Tunisie. Il y a lieu ici de faire remarquer que le fantastique développement du tourisme et dans une moindre mesure des TIC en Tunisie est dû en grande partie à l'engagement de l'Etat de ce pays qui a mis en place les structures de soutien nécessaires.
- La seconde initiative porte sur la création rapide d'un **Fonds National de Garantie** (FNG), qui a déjà fait l'objet de diverses études. Il importe maintenant de les transformer en réalité. Le FNG aura pour objet de : (i) garantir et/ou de partager les garanties avec les institutions régionales (FSA au Niger, FAGACE au Bénin, CAURIS de la BOAD, ARIZ, GARI et MIGA chez les bailleurs de fonds multilatéraux, etc.), des prêts bancaires jusqu'à hauteur de 80 %, (ii) coordonner les actions de divers fonds de garantie spécifiques ou sectoriels, (iii) mobiliser l'épargne des Maliens de l'extérieur, (iv) soutenir les actions des sociétés d'investissement nationales et internationales qui interviennent dans le secteur productif. Le FNG sera alimenté initialement par les ressources publiques, dont une bonne partie proviendra des recettes générées par les activités minières.

Ces diverses actions devraient permettre de résoudre en partie l'épineux problème du financement des entreprises. Elles feront l'objet d'une évaluation annuelle en vue de leur adaptation à l'évolution des besoins.

6.2.1.3. L'initiation et le soutien aux projets porteurs

La course aux investissements directs étrangers est devenue une chevauchée planétaire. Dans ce contexte de compétition mondiale, le Mali est assez mal placé. Bien qu'ils soient de l'ordre de 3,5% du PIB, les IDE (Investissements Directs Etrangers) restent encore en dessous des 100 milliards de FCFA par an. Aussi bien en matière de compétitivité globale et de l'environnement des affaires (selon le classement du World Economic Forum) qu'en termes de rating (selon Institutional Investor), le pays n'est pas situé comme il faudrait.

En effet, le Mali a de plus en plus d'atouts en matière d'attractivité pour les investissements privés. La stabilité politique, la paix sociale, le cadre macroéconomique favorable, la position centrale du pays au sein de l'espace l'UEMOA/CEDEAO, l'engagement fort de l'Etat pour la promotion du secteur privé, l'existence de dispositions incitatives et de garantie pour les investissements, les possibilités de saisir de nombreuses opportunités sur des secteurs d'affaires encore vierges sont autant d'atouts qui militent déjà en faveur de cette attractivité. En outre, notre pays possède d'importantes ressources agricoles (46 millions d'hectares de terres cultivables disponibles, un potentiel irrigable de 2 millions d'hectares) et un potentiel minier fort appréciable (dont principalement : 800 tonnes d'or, 2 milliards de tonnes de fer, 1,2 milliards de tonnes de bauxite, 60 millions de tonnes de marbre, 20 millions de tonnes de phosphate, 40 millions de tonnes de calcaire, 20 milliards de tonnes de schistes bitumineux...). Pour faire connaître les atouts du Mali et améliorer la perception des investisseurs sur l'attractivité du pays, diverses actions doivent être lancées.

Nos ambassades dans les différentes régions du monde doivent, au delà de leurs actions diplomatiques classiques, informer et promouvoir «la destination Mali». Elles doivent distribuer le code des investissements et les brochures promotionnelles des divers secteurs. Nos missions consulaires doivent s'organiser pour bien accueillir les hommes d'affaires qui s'intéressent à notre pays et leur accorder des facilités de visas. Ces actions simples ont toutes leur importance en matière de décisions d'investissement qui ne relèvent pas que de considérations économiques, mais aussi de facteurs psychologiques. Elles doivent être bien relayées sur le terrain.

Au plan national, le relais sera assuré d'abord par l'API (Agence pour la Promotion des Investissements), qui a remplacé, depuis décembre 2005, le Centre National de Promotion des Investissements (CNPI) et l'Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles (AZI-SA). L'API a pour mission d'encourager le développement des investissements directs et le développement et la régulation des zones industrielles. Ses missions consistent actuellement à : (i) cibler, attirer et susciter l'intérêt des investisseurs potentiels; (ii) accueillir, informer, accompagner et assister les investissements nationaux et étrangers dans la réalisation de leur projet ; (iii) faciliter les procédures et démarches administratives notamment à travers le Guichet Unique; (iv) délivrer ou faire délivrer les autorisations d'exercice dans les secteurs d'activités; (v) favoriser la création et le développement des petites et moyennes entreprises, et aider au développement de partenariats entre les entreprises maliennes et celles d'autres pays; (vii) contribuer à la planification, à la coordination, à la réalisation et à la régulation des zones industrielles et d'activités économiques; (viii) assurer le suivi des actions de promotion des investissements, identifier les obstacles et contraintes, et proposer aux autorités compétentes, les mesures nécessaires pour y remédier.

Un des objectifs essentiels assignés à l'API est de réduire les délais d'enregistrement, à travers le Guichet Unique, auprès duquel seront centralisées toutes les opérations d'enregistrement (y compris celles qui concernent les secteurs de l'éducation, de la santé et du commerce). Ces délais sont actuellement de : (i) 72 heures ouvrables pour les enregistrements à compter de la date de dépôt du dossier; (ii) 15 jours ouvrables pour les décisions à compter de la date de dépôt du dossier; (iii) 30 jours ouvrables pour les arrêtés d'agrément au Code des investissements. Dans les deux prochaines années, avec l'appui du projet PASC, chacun de ces délais devrait être réduit au moins de moitié.

A court terme, avec la réalisation de la zone industrielle de Bamako/Sénou, une nouvelle Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles sera créée, de façon à ce que l'API se consacre uniquement sur sa mission de promotion des investissements. De même, la création d'une Agence pour le Développement des Exportations (ADEX) devra être étudiée.

L'expérience montre que toutes ces structures ne peuvent jouer qu'un rôle de facilitateur. Elles n'ont pas de prise directe sur les décisions d'investissements. L'expérience montre également que, laissés aux seules forces du marché, les investissements se feront beaucoup attendre dans les pays pauvres. Cela nous ramène au rôle d'incitateur de l'Etat. Les quelques pays du Sud qui ont enclenché leur processus du développement (Chine, Inde, Singapour, Malaisie, Brésil, Ile Maurice, Botswana...) ont tous un dénominateur commun : **un Etat fort qui crée les conditions de l'émergence d'un secteur privé dynamique.**

Pour sa part, l'Etat du Mali entend d'abord protéger ses industries existantes (comme partout ailleurs dans le monde), puis initier et soutenir un certain nombre de projets privés. A cet effet, nous allons conforter nos industries naissantes notamment dans le secteur de la transformation du coton (filature, confection) et dans l'agro-industrie (sucrierie, unités de semence, aliments pour bétail/volaille, huilerie..).

Nous allons identifier, promouvoir et soutenir des projets privés portant sur la création de nouvelles unités dans les secteurs : (i) de l'agro-industrie (développement des rizeries, transformation de céréales sèches et minoteries, intrants agricoles, transformation et exportation de fruits et légumes...), (ii) de l'élevage et de la pêche (laiterie, abattoirs modernes, pisciculture...), (iii) des matériaux de construction (notamment cimenterie...); (iv) des secteurs sociaux (écoles et centres de formation privés, cliniques et laboratoires privés...) ; du tourisme (agences, centres, hôtels...). Et bien d'autres.

L'objectif visé par le PDES est de multiplier au moins par deux d'ici 2012 le nombre d'entreprises viables au Mali. Cet engagement sera tenu. Il passe par la coordination des diverses actions d'appui au secteur privé.

6.2.2. L'élaboration et l'application d'une Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP)

La promotion des investissements et le développement du secteur privé ont fait l'objet de multiples projets et programmes, qui relèvent d'une bonne dizaine de départements ministériels. La mise en cohérence et la coordination de ces projets et programmes font défaut. Au-delà des institutions, le développement du secteur privé concerne plusieurs acteurs de la société civile : les syndicaux patronaux (CNPM et FNAM) ; les chambres consulaires (CCIM, l'APCAM, APCMM, CMC, CMM) ; les associations professionnelles (APEP, REAO, JCI).

Les initiatives de ces diverses organisations intermédiaires ne semblent pas souvent concertées.

Pour coordonner les multiples actions de soutien au secteur privé, un premier pas a été réalisé par le Gouvernement à travers l'adoption de la "Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé : LPDSP". Sur cette base, un Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (PDSP) a fait l'objet d'une étude. Ce programme vise à : *(i) rendre l'environnement général des affaires plus propice au développement du secteur privé, à travers l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des affaires, la disponibilité des ressources humaines qualifiées, l'intermédiation financière et le développement des infrastructures ; (ii) améliorer la capacité institutionnelle et la gouvernance des entreprises ; (iii) bâtir des grappes industrielles sur des filières porteuses.* Ces propositions ont été discutées lors du Forum des Investisseurs tenu en Novembre 2006 à Bamako.

A la lumière de ce qui précède, il nous semble que l'importance du secteur privé dans le développement de notre pays, le caractère transversal de la promotion du secteur privé, la mise en action de multiples et divers acteurs et intervenants... sont autant de facteurs qui militent en faveur de l'élaboration et de la mise en application d'une Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP). Celle-ci reprendra le concept et la démarche qui ont conduit à la LOA. Ses textes de base s'inspireront de la LPDSP et du PDSP. Des concertations seront organisées avec toutes les organisations et associations d'appui au secteur privé. Des ateliers de réflexion permettront aux représentants des entreprises, aux institutionnels, aux partenaires de développement d'aborder toutes les questions relatives au développement du secteur.

Sur la base de ces larges consultations, **le Gouvernement élaborera une Loi d'Orientation, qui définira dès lors la stratégie de développement du secteur privé.** Une fois adoptée par l'Assemblée Nationale, la LOSP servira de cadre unique de référence à l'ensemble des actions d'appui au développement du secteur privé. Elle entérinera les organes et structures d'appui au secteur privé, dont une structure unique de coordination, de suivi et d'évaluation des actions en faveur du secteur privé. La Loi cherchera également à regrouper et renforcer les multiples organisations représentant le secteur privé. Elle proposera les politiques et actions que l'Etat devra mettre en œuvre pour le développement du secteur privé. L'objectif du PDES est d'élaborer le projet de LOSP, d'organiser les concertations avec toutes les parties prenantes du secteur privé et de soumettre la Loi à l'Assemblée Nationale dans le second semestre de 2008.

L'Insertion des Femmes et des Jeunes dans les Secteurs Productifs



VII. L'Insertion des Femmes et des Jeunes dans les Secteurs Productifs

Les 13,5 millions de Maliens sont en grande majorité jeunes et à dominance de sexe féminin. En effet, 48% de la population ont moins de 15 ans et environ 51% sont des femmes. La tranche d'âge entre 15 et 40 ans dépasse 65% de la population. Les jeunes et les femmes constituent une frange démographique qui se superpose : en effet, sur les 65% de jeunes que compte le pays, plus de la moitié est de sexe féminin. Plus de 70% des Maliens vivent en milieu rural, mais la croissance démographique – qui est légèrement supérieure à 2% -- est plus forte en milieu rural (plus de 4%) qu'en milieu urbain (un peu moins de 1,5%).

La pauvreté touche encore plus de la moitié de nos populations. Elle frappe particulièrement les jeunes et les femmes qui sont exposés au problème majeur du sous-emploi et du chômage. Ce problème devient inquiétant, disons même très inquiétant, avec l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail dans les prochaines années. Il y a là un grand défi que notre pays doit relever.

C'est pour relever ce défi que nous avons fait de l'emploi des jeunes la priorité de notre programme politique pour la période 2002-2007. Dans cette optique, les actions suivantes ont été menées :

- deux directions nationales chargées respectivement de l'emploi et de la formation professionnelle ont été créées en 2002 ;
- une Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) a été créée en août 2003 ;
- un Ministère s'occupant spécifiquement de l'emploi et de la formation professionnelle a été créé pour la première fois en 2004 ;
- les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE), relevant précédemment du Ministère de l'Education Nationale, ont été rattachées au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour faciliter la transition de l'école au marché du travail et lier l'école à l'entreprise ;
- le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté (PNA/ERP) est devenu opérationnel en octobre 2005 ;
- la taxe d'apprentissage de 0,5% a été relevée à 2% en 2006, soit une augmentation de 300%.

Globalement, de 2002 à mars 2007, le Gouvernement a investi environ **17 milliards** de FCFA dans le secteur. Nous avons ainsi créé **92.839** emplois permanents et temporaires.

Dans ce sillage et parce que l'emploi demeure ma priorité, il est essentiel d'aborder la problématique commune des jeunes et des femmes, sous l'angle fondamental de l'emploi.

7.1. La problématique du sous-emploi et du chômage des jeunes et des femmes

Une des caractéristiques de l'économie des pays en développement tient à la fragilité de leurs facteurs de croissance. Cette situation résulte en général du fait que l'économie de ces pays, peu diversifiée, dépend de quelques secteurs ; dans le cas du Mali, l'agriculture, le coton et l'or. La croissance économique reste donc très exposée à des aléas non maîtrisés comme la pluviométrie, les prix des matières premières, le prix du pétrole, les fluctuations des devises (euro et dollar)... Cette situation explique les variations parfois brutales du taux de croissance, comme par exemple ceux de 2003 (7,4%), 2004 (2,2%) et 2005 (5,7%).

Une autre des caractéristiques de nos économies réside dans la forte prépondérance du secteur primaire qui occupe 70 % de la population active et génère 40 % du PIB.

La fragilité des facteurs de croissance économique et la part prépondérante du secteur primaire interfèrent directement sur le niveau de l'emploi.

En outre, la forte croissance démographique réduit considérablement l'incidence de la croissance économique sur l'emploi, l'économie ne créant pas suffisamment d'emplois pour absorber l'arrivée massive de jeunes sur le marché.

Ces divers facteurs d'ordre macroéconomique, démographique et structurel se traduisent par une augmentation forte du sous-emploi et du chômage, notamment chez les femmes et les jeunes. Face à ce grave problème, il est impératif de mettre en place un dispositif d'envergure pour l'emploi des jeunes.

7.2. La promotion de l'emploi des jeunes

En mai 2003, nous disions dans le Document d'Orientation sur l'Emploi des Jeunes que : *"l'emploi des jeunes s'assimile à une question de sécurité nationale qui conditionne la paix et le développement de notre pays"*. A partir de ce constat, nous avons demandé au Gouvernement de faire de l'emploi des jeunes sa priorité majeure et surtout d'initier un Programme pour l'Emploi des Jeunes (PEJ).

Il s'agit d'un ambitieux programme, qui comporte quatre composantes : (i) le renforcement de l'employabilité des jeunes à travers les stages de qualification et l'apprentissage, (ii) le développement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, (iii) le développement de l'emploi rural à travers l'approche HIMO (haute intensité de main d'œuvre), (iv) la facilitation de l'accès des jeunes au crédit.

Pour mettre en œuvre ce programme, un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion, a été créé en août 2003. Dénommé APEJ (Agence pour l'Emploi des Jeunes), il a pour mission la création d'emplois pour les jeunes, hommes ou femmes, en milieu urbain ou rural, en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Ses activités portent sur : (i) l'appui-conseil et l'information des jeunes, (ii) l'appui à l'insertion des jeunes diplômés, (iii) l'appui aux jeunes du monde rural, (iv) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, (v) l'appui des jeunes à l'accès au crédit. L'Agence cible les jeunes Maliens de 15 à 40 ans, hommes ou femmes, urbain ou ruraux, de l'intérieur comme de l'extérieur, diplômés ou non.

Pour permettre à l'APEJ d'atteindre ses objectifs, un Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) a été créé en août 2003 avec une dotation de 18,5 milliards de FCFA. Le Fonds vise à financer des programmes de création d'emploi pour les jeunes, conçus et mis en œuvre par l'APEJ et à faciliter l'accès des jeunes promoteurs au crédit. Le FNEJ englobe quatre guichets qui traduisent bien les services offerts : (i) programme de création d'emplois, (ii) financement des projets, (iii) prêts participatifs, (iv) fonds de garantis. Les taux d'intérêts appliqués sont de 10,5% pour les remboursements compris entre 1 à 24 mois, 10% au-delà de 24 mois. Toutes les activités légalement reconnues au Mali et pouvant générer une valeur ajoutée à l'exception du transport sont éligibles au financement du FNEJ. Peut en être bénéficiaire tout jeune âgé de 21 à 40 ans. Pour les cofinancements, des partenariats ont été conclus avec des structures financières telles que la Banque Malienne de Solidarité (BMS), la Banque Régionale de Solidarité (BRS), la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), la Caisse Associative d'Epargne et de Crédit des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE). Pour la bonne gestion du Fonds, un Comité Technique d'Orientation et de Contrôle (CTOC) a été mis en place.

Il est à souligner que toutes ces actions de soutien à l'emploi des jeunes sont financées quasi-exclusivement sur le budget de l'Etat. Ce qui témoigne de notre ferme volonté de faire face à cet enjeu majeur.

A titre d'illustration, depuis le lancement de l'APEJ en 2004, des résultats intéressants ont été enregistrés.

- Renforcement de l'employabilité par l'apprentissage et la formation : 27 341 apprentis formés dans les filières techniques, 26 722 jeunes formés aux métiers ruraux, 13 073 auditeurs formés en administration et bureautique, 10 099 jeunes apprentis formés à travers l'APJ, 2 912 jeunes placés en stage de qualification et d'apprentissage par l'ANPE, 12 centres de formation professionnelle équipés ;
- Amélioration des capacités des jeunes diplômés, développement de l'initiative et les projets individuels : 1 192 jeunes formés en entrepreneuriat, 6 500 jeunes formés à la création d'entreprises, 3 480 jeunes formés aux techniques de recherche d'emploi, 3 480 demandeurs formés, 2000 jeunes volontaires placés dans les services publics ;
- Assouplissement des conditions d'accès aux financements pour les projets d'entreprise : 1 198 projets d'entreprise garantis par le FARE, 739 projets de jeunes garantis par le FARE pour 9 250 emplois créés ;
- Promotion de l'emploi rural : 75 jeunes installés sur 22 ha aménagés ;
- Multiplication des créations d'emplois : plus de 30 000 emplois publics et environ 60 000 emplois privés.

Il convient donc de soutenir fortement l'APEJ, de renforcer ses moyens humains et surtout financiers pour lui permettre de dépasser ses objectifs. En plus de ces améliorations, **quelques actions spécifiques sont de nature à renforcer la promotion de l'emploi des jeunes : former les jeunes à des métiers porteurs, favoriser leur implantation dans le secteur agricole, appuyer leurs projets personnels, intégrer la perspective de dynamisation des économies locales.**

7.2.1. Former les jeunes à des métiers porteurs

La formation professionnelle, notamment des jeunes chercheurs d'emplois, fait partie des priorités que nous avons assignées au Gouvernement. Malgré les efforts engagés dans ce sens, il existe une inadéquation entre la formation de nombreux jeunes et les besoins du marché du travail. Pour corriger cette situation, le Gouvernement a initié à la fin de l'année dernière, un programme pilote avec l'aide d'une organisation internationale. Parmi les filières proposées, deux d'entre elles bénéficieront de toute l'attention du Gouvernement, en vue de la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agit de métiers dans les secteurs :

- du machinisme agricole : conducteurs de machines agricoles et techniciens de maintenance,
- des BTP : électricité, peinture, maçonnerie, carrelage et plomberie.

Les formations porteront aussi bien sur la création/gestion de micro-entreprises que sur les métiers de techniciens et ouvriers. Le programme pilote, qui démarrera en 2007, visera dans un 1^{er} temps la formation d'un millier de jeunes de toutes les régions du pays, sur une période de deux ans. En outre, le programme pilote visera à créer des structures permanentes de formation professionnelle, qui permettront à des centaines de jeunes d'être formés à des métiers porteurs et d'avoir accès à des emplois valorisants.

7.2.2. Réconcilier les jeunes avec la terre

Au Mali, nous avons un énorme potentiel agricole inexploité, des besoins alimentaires de plus en plus importants et parfois insuffisamment couverts, et une multitude de bras non utilisés. Cette situation est due principalement au manque d'information des jeunes demandeurs d'emplois sur les opportunités agricoles, à l'absence de cadre attractif pour les jeunes en milieu rural, au sous-équipement des systèmes de production primaire et aux problèmes de financement des projets des jeunes promoteurs.

Des actions ont été initiées afin de corriger ces insuffisances. C'est ainsi que nous avons décidé qu'au moins 10% de l'ensemble des surfaces aménagées seront réservés aux jeunes. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons mis à la disposition de l'APEJ les 100 tracteurs évoqués plus haut, en vue d'encourager des jeunes à se lancer dans l'intensification agricole. Au-delà, il convient d'entreprendre des actions en profondeur.

Celles-ci portent d'abord sur la vulgarisation de connaissances agricoles dans l'enseignement secondaire. Ensuite, il importe de créer rapidement deux à trois autres grands centres de formation technique et professionnelle aux métiers de l'agriculture. Enfin, il nous paraît opportun de prévoir dans le cadre du FNEJ, un dispositif financier spécifique à l'installation des jeunes dans les métiers agricoles.

Plus que ces actions, c'est surtout la perception des jeunes par rapport aux métiers de la terre qu'il faut changer. Il est impératif que les uns et les autres comprennent qu'il est plus intéressant de travailler à la campagne en gagnant sa vie que de chômer dans les centres urbains à la recherche d'un hypothétique emploi. Les métiers de la terre peuvent être rémunérateurs. Les filières agricoles, pastorales, piscicoles et forestières offrent d'importantes opportunités. En plus de la production du riz, des céréales, des fruits et légumes, du bétail, du poisson..., il y a toutes les possibilités de transformation dans l'agro-industrie, de la fabrication et de la maintenance des équipements agricoles. Afin de mieux faire connaître ces opportunités, une campagne multi-média de sensibilisation et d'information sera lancée sous l'égide des Ministères de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et de l'Environnement.

Le secteur rural est le 1^{er} gisement d'emplois des jeunes et c'est à ce titre qu'il mérite toute notre attention.

7.2.3. Mettre en place un projet d'assistance aux jeunes promoteurs privés

En plus de l'assistance du BIT sur les questions d'emploi, il y a lieu aussi d'appuyer l'APEJ, en mettant en place une structure technique spécialisée dans l'appui à la promotion des micros et petits projets, initiés par des jeunes promoteurs. Cette structure, dont le financement semble intéresser plusieurs de nos partenaires en développement, aura comme mission de renforcer la capacité de l'APEJ à constituer des banques de projets, à réaliser des études de faisabilité et des plans d'affaires, à accompagner la recherche de financement et à fournir une assistance technique post investissement.

Une telle structure permettra de mieux préparer les requêtes des jeunes promoteurs et de les accompagner dans le montage et le suivi de leurs projets. Elle sera également de nature à rassurer les partenaires financiers (BMS, BRS, etc.) sur la qualité de l'assistance pré- et post- investissement.

7.2.4. Rendre dynamique les économies locales

La promotion de l'emploi s'inscrira aussi dans une perspective de dynamisation des économies locales en faisant des Régions de véritables agents économiques. Pour ce faire, elles seront dotées de schémas directeurs de l'emploi et de la formation professionnelle qui seront intégrés dans leur Plan de Développement Économique, Social et Culturel (PDESC). Ces schémas à mettre en œuvre seront basés sur les potentialités économiques locales en vue d'assurer le décollage économique des Régions et l'émergence de pôles régionaux de croissance économique et d'emploi. Cette initiative sera accompagnée d'une amélioration du système d'information sur le marché du travail pour une meilleure connaissance des bassins régionaux d'emploi et le renforcement du partenariat public-privé pour la promotion des activités économiques locales.

7.2.5. Relancer l'emploi public

Après les réformes des années 1980 et l'apparition de nouveaux besoins, les services publics (civils et militaires) vont de nouveau créer de multiples emplois. Ainsi, dès cette année, il est prévu la création de **8500 nouveaux emplois**. Ceux-ci iront aux jeunes. Ce rythme devra être légèrement amplifié dans les prochaines années. **L'objectif visé est d'arriver à créer 50.000 emplois publics d'ici 2012.**

7.3. Le dispositif spécifique de micro projets pour les femmes

La plupart des analyses et des expériences concordent pour conclure sur le fait que l'insertion des femmes dans les circuits professionnels passe par le développement des micro-projets, générateurs d'auto-emplois. Leur réalisation passe par l'existence de structures financières adaptées : les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

La micro-finance a connu un réel essor au Mali pendant ces dernières années. Un plan d'action pour le développement de la microfinance en collaboration avec l'Association des Professionnels et des Institutions de microfinance a été adopté par le Gouvernement en mai 2005. De fait, fin 2006, 800 unités de base de lamicrofinance sont agréées au titre des Systèmes Financiers Décentralisés, avec un encours global des dépôts de 37,6 milliards de FCFA et de crédit de 50,7 milliards de FCFA. Le nombre total de sociétaires recensés était de 780.945 personnes dont 327.995 femmes. Cette dernière année, une structure nationale a été mise en place pour coordonner leurs actions.

Le segment de marché des SFD est composé pour l'essentiel des exclus du secteur bancaire classique. Il concerne en premier lieu les populations les plus démunies, qui sont composées majoritairement de femmes.

Par ailleurs, le Fonds de Développement Economique (FDE) a refinancé des prêts de 2 milliards de FCFA accordés à 781 entreprises artisanales dont plus du tiers (278 entreprises) sont gérées par des femmes à travers 11 réseaux de caisses mutuelles d'épargne et de crédit ; le financement de l'entrepreneuriat féminin et l'assistance aux femmes commerçantes à travers le FDE et la Fondation pour le Développement de l'Afrique (ADF) qui ont permis la création de 298 entreprises artisanales féminines.

L'objectif visé par le PDES est d'amener au moins la moitié de la centaine de SFD du pays à se spécialiser dans l'insertion des femmes dans les circuits de production. Ces structures spécialisées devront avoir comme missions premières de promouvoir l'accès des femmes au crédit, en leur accordant les prêts et/ou en leur offrant des garanties. En outre, elles devront également mettre en œuvre d'importants programmes de formation à la gestion de micro-projets. Dans les régions particulièrement défavorisées du pays, l'Etat devra étudier les moyens de permettre aux SFD d'octroyer des prêts bonifiés. D'ailleurs, dans ce cadre, une étude a été menée pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les femmes et les jeunes. Un projet de micro-crédit pour ces deux catégories de la population a été ainsi conçu et évalué à 8 797 527 551 Fcfa. Un accord est déjà intervenu avec la BOAD sur un financement de 1,5 milliard de Fcfa. Des négociations avec des partenaires sont en cours pour boucler le financement.

En accompagnement de la promotion économique de la femme (construction de centres d'auto-promotion, octroi d'équipements de transformation de produits agro-alimentaires, installation de plates-formes multifonctionnelles, octroi de crédits, de tracteurs...), la question de sa participation à la vie publique, et globalement celle de sa situation sociale a été prise en compte. **Ces efforts seront poursuivis pour qu'une plus grande place soit faite aux femmes dans l'exercice des responsabilités publiques. Nous continuerons à ouvrir avec elles, de nouveaux horizons, notamment en ce qui concerne la nécessité pour notre société de leur assurer tous leurs droits.**

Investir dans les Ressources Humaines



VIII. Investir dans les Ressources Humaines

Le Projet de Développement Economique et Social que nous proposons a pour base **un système éducatif performant et un système de santé au bénéfice de tous.**

8.1. L'Education

L'Education est une des grandes priorités de notre pays. Ceci explique les efforts constants, humains, matériels et financiers engagés ces dernières années par le Gouvernement. Le budget de l'Education est passé de 128,7 milliards de FCFA en 2005 à 158,4 milliards FCFA en 2006, soit une progression de plus de 23%. En 2006, la part de l'Education représentait un peu plus de 30% du budget national. Le pourcentage du PIB alloué à l'éducation est passé de 3,02% en 2000 à 3,24% en 2004. Le système éducatif malien comprend, en plus des structures publiques réparties en quatre catégories d'enseignement, plusieurs établissements privés d'enseignement général, technique et de gestion; le privé accueille environ 10% des effectifs de l'enseignement.

Les problèmes de l'Education au Mali ont longtemps porté sur le niveau de couverture de l'éducation de base, notamment pour la scolarisation des filles, la surcharge des classes due à la faiblesse du nombre des écoles, le faible taux d'enseignants par rapport au nombre d'élèves, le déficit des manuels scolaires. Pour faire face à de ces déficits, le Gouvernement a lancé en 1996, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Programme Décennal de l'Education (PRODEC) qui s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux brut de scolarisation de 95 % dans le 1er cycle de l'enseignement fondamental à l'horizon 2010. Dans le cadre du PRODEC, un Programme d'Investissement Sectoriel en Education (PISE) a été lancé en 2001. Ce programme comprend trois phases : une première phase de quatre ans (2001-2004), une seconde phase de trois ans (2005-2007) et une 3^{ème} phase également de trois ans (2008-2010). La 1^{ère} phase a permis d'atteindre des résultats tangibles : l'accès à l'éducation de base est passé de 47,8% en 1996-1997 à 72% en 2004-2005, plaçant notre pays dans le peloton de tête de l'Afrique subsaharienne. Elle a également permis d'améliorer la qualité de l'enseignement à travers la formation des enseignants, l'équipement des infrastructures, l'élaboration des programmes et des méthodes pédagogiques, et l'acquisition du matériel didactique.

En septembre 2006, le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale ont signé l'accord de financement de la phase II du PISE portant sur une enveloppe de 35 millions de dollars, soit environ 17,5 milliards de FCFA. Cette phase permettra au Mali, avec l'appui de ses quinze partenaires en développement, d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en contribuant à l'amélioration du taux de scolarisation dans le primaire, de la qualité de l'éducation, mais aussi à la réduction des disparités régionales entre filles et garçons.

En poursuivant la mise en œuvre du PISE II et **un partenariat toujours plus accru pour une école apaisée**, objet de consensus, les préoccupations majeures suivantes seront :

- de faire de **l'école un creuset socio-économique**, pour soutenir le développement de nos atouts économiques, ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois et de ressources à notre jeunesse, la préparer à une intégration régionale de plus en plus poussée et souhaitée. Aussi, **le PDES entend mettre l'accent sur l'enseignement technique**. Le paradoxe de notre système éducatif tient au fait qu'il forme des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui ont du mal à trouver du travail, alors que des offres d'emplois techniques ne sont pas satisfaites. Une analyse fine des besoins présents et futurs sera opérée, notamment ceux des secteurs productifs à fortes potentialités identifiées (agro-business, BTP, hydraulique, mines tourisme, TIC...). En fonction de ces besoins, seront créés des centres de formation technique spécialisés.
- de remodeler **notre université pour en faire un moteur d'innovation : le temps est venu d'ouvrir une réflexion hardie sur l'université pour l'adapter à nos besoins actuels et à venir, en faire un véritable espace d'enseignement et de recherche pour notre développement. Notre choix sera soutenu par un plan volontariste et cohérent de développement des ressources humaines, des infrastructures et des équipements.**
- de **multiplier pour les Tout petits, mes amis de toujours, les établissements préscolaires**, les maternelles, les Centres de Développement de la Petite Enfance, la Case des tout petits et autres unités ludiques pour le plus grand nombre d'enfants. Les collectivités de base seront encouragées et soutenues dans cette voie.
- De relever fortement le taux d'alphabétisation grâce à un programme vigoureux d'alphabétisation.

Le PDES poursuivra les programmes ci-dessus qui seront amplifiés en vue d'atteindre l'objectif d'un taux de scolarisation de 100% dans le primaire à l'horizon 2012.

Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts en faveur de l'Education. Celle-ci verra sa part augmenter dans le budget de l'Etat pour atteindre 35%. Les ressources additionnelles, ainsi dégagées, seront affectées en priorité à l'enseignement technique et à l'enseignement supérieur.

8.2. La Santé

Les problèmes sanitaires d'un pays comme le Mali sont connus. L'insuffisance d'hygiène et d'éducation, les carences alimentaires, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, le faible niveau des infrastructures de santé expliquent l'état de santé médiocre de nos populations. Il en découle un taux élevé de maladies infectieuses et parasitaires, dont le paludisme qui continue à faire des ravages. Selon une étude de l'OMS, le paludisme fait une victime toutes les secondes en Afrique et affecte fortement la productivité du travail à cause de l'absentéisme des travailleurs atteints. En plus de ce fléau, le VIH/SIDA pénètre au Mali, où le taux de prévalence est de 1,7%. Bien que faible par rapport à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, ce taux constitue un risque de santé publique dont les implications sur le développement du pays ne peuvent être ignorées.

Pour améliorer la santé des populations, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de la Banque mondiale, a lancé en 1999 le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS), pour une durée initiale de cinq ans. Les objectifs du Programme visaient à : *(i) élargir l'accès aux soins de santé et aux services de référence; (ii) améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacités des services socio-sanitaires, notamment ceux relatifs à la santé, à la reproduction et à la nutrition; (iii) renforcer les capacités institutionnelles de l'État à mieux organiser, gérer, suivre et évaluer le système de santé et d'action sociale.* Suite à sa revue à mi-parcours, le Gouvernement et la Banque Mondiale ont décidé de prolonger le Programme jusqu'en décembre 2005. Même s'il n'a pas atteint tous ses objectifs, le PRODESS a fortement contribué à l'amélioration de la couverture sanitaire des populations maliennes. Ainsi à la fin 2005, le taux de population ayant accès aux soins de base dans un rayon de moins de 5 km dépassait les 50 %, celui dans un rayon de moins de 15 km atteignait les 75%, les consultations prénatales 74 %, le taux d'accouchement assisté 52%, le taux de vaccination DTCP3 d'enfant de moins d'un an 87 %. L'évaluation du programme a fait ressortir également une diminution du taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et néo-natale.

Le Gouvernement a aussi consenti d'importants efforts pour soutenir le secteur de la santé. Le budget alloué au secteur est de passé de 2,726 milliards FCFA en 2001 à 6,554 milliards à 2005. Afin d'améliorer les résultats encourageants obtenus, le Gouvernement et les partenaires au développement ont décidé de lancer le PRODESS II., qui couvre la période 2005-2009. Cette nouvelle phase du Programme poursuit : *(i) l'extension de la couverture sanitaire à travers la création de nouvelles infrastructures de santé, ainsi que des centres de santé mobile pour les populations les plus isolées; (ii) l'amélioration de la qualité des services de santé ; (iii) le soutien aux actions d'information et de sensibilisation des populations, l'amélioration et les réformes des politiques de santé.*

En plus de ces actions d'ensemble pour améliorer la situation sanitaire globale des populations, deux problèmes majeurs méritent des efforts soutenus : la lutte contre le paludisme et contre l'évolution de l'épidémie du sida.

- En matière de lutte contre le paludisme, diverses initiatives ont été prises : actions de salubrité contre les eaux stagnantes, sensibilisation des populations, distribution de médicaments et de centaines de milliers de moustiquaires imprégnées d'insecticide, essai de nouveaux vaccins... La lutte contre le paludisme prendra dans les prochaines semaines une nouvelle dimension. Dès cette année, les structures de santé publique et communautaire pourront donner gratuitement des soins thérapeutiques à base d'artémisine aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes lors des consultations prénatales et aux malades gravement atteints. En outre, il sera procédé à des distributions massives des moustiquaires imprégnées d'insecticides. Ces actions sont soutenues par le Fonds Mondial pour la Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme qui vient d'accorder un financement de 13,365 milliards de FCFA au Mali pour une période de cinq ans. Elles seront encore renforcées grâce à un don de 75 millions US\$ (un peu plus de 37, 5 milliards de FCFA) que le Gouvernement des Etats-Unis vient d'octroyer au Mali. L'objet de ce don est également de lancer des actions de prévention et de lutte contre le paludisme. Ces diverses actions laissent présager un recul considérable du paludisme dans notre pays. Nous y veillerons personnellement.

- S'agissant de la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, le Gouvernement a initié en 2004, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet Multisectoriel de Lutte contre le sida, dénommé MAP. Doté d'un fonds de 13 milliards de FCFA, le MAP qui couvre une période de cinq ans, a pour objectif de maîtriser la propagation de l'épidémie du VIH/SIDA en soutenant les efforts de prévention/sensibilisation, de conseil et dépistage, ainsi que d'accès aux traitements et aux soins

Il repose sur une approche multisectorielle impliquant les organismes publics, les organisations de la société civile et les entreprises privées. Des avancées importantes sont déjà enregistrées : gratuité des soins anti-rétroviraux, traitement ARV pour 10.000 personnes (soit 45% de taux de traitement, ce qui dépasse largement l'objectif de 25% recommandé par l'OMS), extension du nombre de sites de prévention relative à la transmission mère/enfant et création de nouveaux centres de conseil et de dépistage volontaire, anonyme et gratuit.

- Au delà des actions de lutte contre le paludisme et la propagation du sida, une nouvelle initiative a été lancée en 2007 dans le domaine ophtalmologique. Soutenue par la coopération cubaine, cette initiative, baptisée "opération miracle" vise à traiter **gratuitement** les multiples personnes souffrant de certaines formes de cécité et de troubles de la vue. Par ailleurs, l'effort pour la gratuité des césariennes sera maintenu, ainsi que l'extension des suivis pré et post natal.

- L'année 2007 verra également le lancement de la construction de deux grands hôpitaux régionaux à Sikasso (dont la première pierre a été déjà posée) et à Mopti, ainsi que de sept centres de santé de référence à Yanfolila, Niono, San, Tenenkou, Diré, Ménaka, Youwarou.

- L'institution de **l'assurance maladie obligatoire** sera une dominante de notre politique sociale du quinquennat.

- Un vigoureux élan sera imprimé à la télémédecine pour démultiplier l'enseignement, les capacités de diagnostic de nos structures nationales et régionales.

Le Gouvernement redoublera d'efforts pour d'améliorer de la santé des populations, étendre et garantir l'accessibilité et la qualité des soins. La part de la santé et des autres secteurs sociaux (hors Education nationale) devra atteindre les 20%. Parallèlement, une politique fiscale plus incitative sera initiée afin d'encourager l'installation des cliniques privées.

La caractéristique dominante du PDES tient à la forte augmentation des efforts en faveur de l'Education, de la Santé et des autres secteurs sociaux, qui bénéficieront dorénavant de plus de la moitié du budget de l'Etat. C'est le prix à payer pour permettre à tous les Maliens d'envoyer tous leurs enfants (garçons et filles) à l'école primaire, de bénéficier de soins de base dans un rayon de cinq kilomètres et d'avoir accès à l'eau potable. Et tout cela, à un horizon de cinq ans.

En cela, le PDES est un programme de partage équitable des efforts et de justice sociale. En cela, notre Projet prend toute sa dimension de lutte effective contre la pauvreté.

Culture et Sports



IX. Culture et Sports

Le Mali est un grand pays de culture de renommée internationale incontestable. Son patrimoine est à la fois riche et diversifié, ses sites hautement historiques et symboliques. Une telle diversité est vécue dans la cohésion et plonge ses racines dans le respect des valeurs de paix et de tolérance qui ont longtemps prévalu dans notre pays. Dans un contexte de mondialisation qui menace l'identité culturelle de tous les pays, il est impératif de donner à notre patrimoine culturel un nouveau souffle.

Ainsi, au-delà de ce qui a été fait, je m'engage résolument à accorder toute son importance au développement culturel du Mali. Il s'agira notamment, dans les cinq prochaines années, d'impulser une politique conséquente d'essor des industries culturelles dans un environnement plus propice qui permet aux femmes et hommes de culture de vivre de leur métier et de participer au développement de leur pays.

Développement des organisations professionnelles et protection des œuvres

Dans cette perspective, des mesures hardies seront prises pour la protection, la promotion et la circulation de leurs œuvres. L'Etat appuiera ainsi les organisations professionnelles des hommes et femmes de culture, dans tous les sous-secteurs, pour leur développement. Notre patrimoine historique, telles les villes qui ont connu de grandes civilisations, nos monuments et toutes les expressions culturelles et artistiques des traditions du Mali seront stimulés et davantage rapprochés des Maliens mais aussi ouverts au monde.

Les grandes rencontres culturelles périodiques seront également encouragées et soutenues tant au niveau national qu'au niveau international en vue de leur labellisation. Ainsi, outre la défense et l'illustration de nos valeurs et traditions, ouvertes sur le monde, la culture participera effectivement au développement de notre pays grâce à la valorisation de son immense potentiel économique, sa capacité à générer des emplois les plus divers et son rôle d'éducation et de formation aux valeurs paix, de tolérance et d'ouverture.

Stimuler le sport

Le sport également est une de nos préoccupations. Le Mali vit un véritable renouveau de toutes les disciplines sportives. Il s'agira de renforcer cette tendance en appuyant de façon résolue les acteurs par le renforcement des infrastructures existantes, la création d'autres selon les besoins réels exprimés, la stimulation des pratiquants et de l'encadrement sous diverses formes. Le sport malien, toutes disciplines confondues, doit prétendre à des niveaux de performance élevés, ce qui passe par des actions soutenues depuis la base, car il n'y a jamais d'avenir et de durabilité si les relèves ne sont pas assurées.

Les Maliens de l'Extérieur



X. Les Maliens de l'Extérieur

Les maliens de l'extérieur, par leur nombre et leurs compétences, constitue une grande chance pour le Mali. La gestion de nos compatriotes est au centre des priorités de politique extérieure. Assurer la sécurité de ses membres et de leurs biens ainsi que préserver leur dignité, faire davantage participer cette importante frange dynamique de la communauté au processus de développement économique du pays : telles sont les raisons qui ont motivé la création d'un Ministère spécifique.

Dans cette optique, dès 2003, le premier Forum de la Diaspora Malienne s'est tenu à Bamako.

L'ouverture de bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'Extérieur de retour au pays à l'aéroport et à la gare ferroviaire et également à Kayes, le suivi de l'exécution du Programme TOKTEN, celui de l'exécution des activités du Fonds de Solidarité Prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre du co-développement avec la France, sont entre autres les activités conduites par le département.

La signature de la Déclaration conjointe Mali-UE portant création de la Maison des Maliens de l'Extérieur et du Centre d'Information et de Gestion des Migrations s'inscrit dans ce sens.

Le Gouvernement du Mali et l'Union Européenne sont convenus de la création d'un Centre d'Information et de Gestion des Migrations qui sera un projet pilote sous régional pour une gestion concertée et globale des problèmes migratoires et l'établissement de liens entre Migration et Développement afin de faire de la Migration **une opportunité pour tous et non une menace pour chacun**.

Le **Centre d'Information et de Gestion de la Migration et la Maison des Maliens de l'Extérieur** déjà initiés par les autorités maliennes seront donc des outils complémentaires à usages multiples qui auront pour vocation :

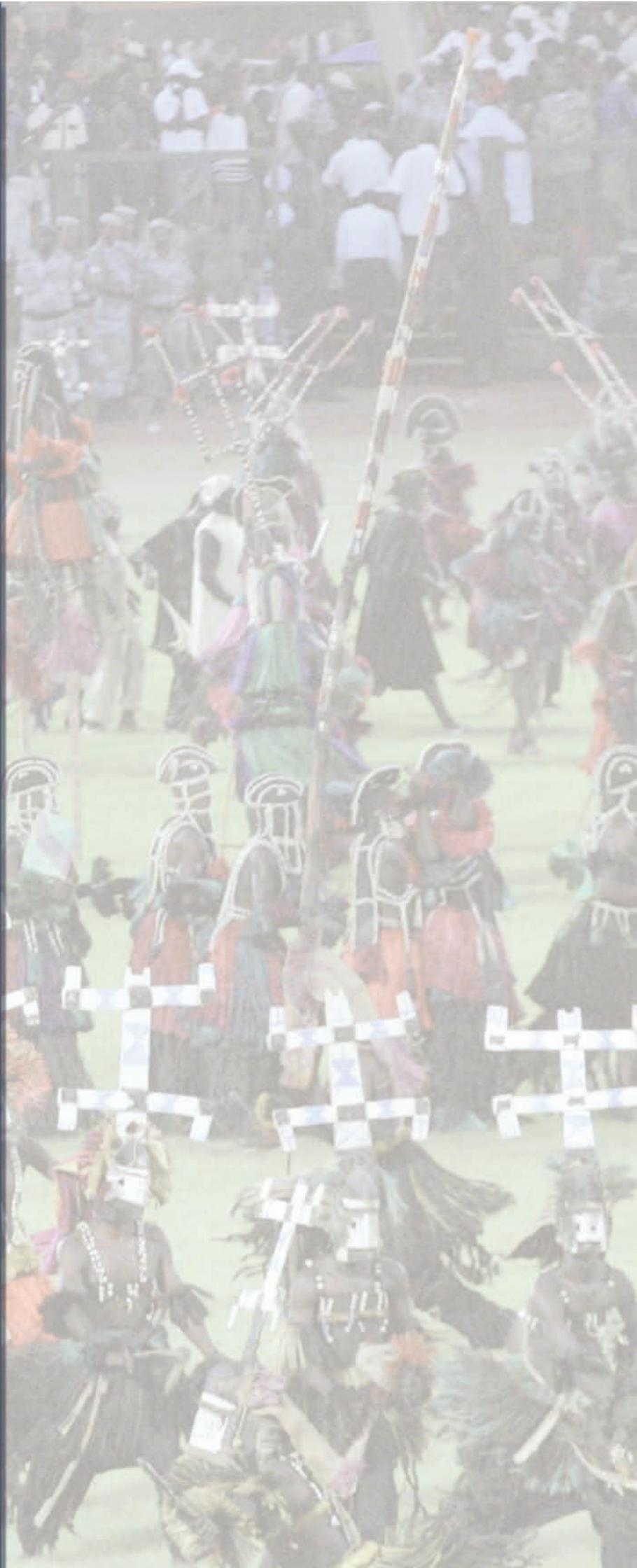
- **le renforcement des capacités du gouvernement du Mali en matière de connaissance et de gestion des flux migratoires et des Maliens de l'Extérieur**
- **La valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'Extérieur avec une attention particulière pour le renforcement et l'extension du programme TOKTEN** : échanges scientifiques et techniques, échanges entre les universités, centres d'agronomie et les établissements médicaux maliens, régionaux et européens ;
- **la lutte contre la migration clandestine.**

L'inauguration de la Maison des Maliens de l'Extérieur et du Centre d'Information et de Gestion des Migrations, la création du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (CAERM), l'organisation de la deuxième édition du Forum de la Diaspora, la création de coopératives de l'habitat, le lancement de l'étude sur la Mutuelle de santé, sont autant d'activités du mandat à venir.

Les efforts qui seront poursuivis pour améliorer les prestations des Missions Diplomatiques et Consulaires au bénéfice de la communauté malienne, identifier les actions potentielles à mener pour encourager leur participation au processus de développement et pour mieux valoriser l'image des Maliens et du Mali.

Nous réaffirmons notre constant engagement à les appuyer et à les soutenir, tout en oeuvrant pour de nouveaux dispositifs d'appui à nos frères et sœurs de la diaspora.

**Intégration : l'Afrique de l'Ouest et l'Union Africaine
une Chance dans un Monde en Mouvement**



XI. Intégration : l'Afrique de l'Ouest et l'Union Africaine une Chance dans un Monde en Mouvement

Dans la Lettre de Cadrage, adressée au Premier Ministre, en Octobre 2002, nous invitons le Gouvernement, dans le domaine des Relations extérieures, à conférer à notre diplomatie un profil davantage productif, mobilisateur des flux de ressources indispensables à notre développement et à promouvoir une coopération stratégique avec nos partenaires.

Cette vision doit demeurer la trame de l'action de nos représentations diplomatiques et consulaires, parallèlement à leur mission traditionnelle, celle d'assurer le rayonnement du Mali et son affirmation sur la scène Internationale.

Le Mali bénéficie d'une excellente image sur la scène internationale. Son expérience démocratique exemplaire, sa stabilité politique et la paix sociale, ses immenses potentialités culturelles et économiques et ses efforts constants pour ancrer les principes de la bonne gouvernance et asseoir les bases d'un développement durables sont largement salués à travers le monde.

En restant attaché au principe d'humilité qui caractérise le peuple malien, je m'attellerai à accroître la présence de notre pays dans le monde, à le rendre davantage visible et incontournable dans la géographie de la diplomatie africaine. Que Bamako soit de plus en plus le lieu de grandes rencontres internationales et que le Mali bénéficie d'une confiance enviable des partenaires au développement, sont déjà des acquis considérables. Il nous faut jouer un rôle encore plus important en Afrique et dans le monde. Le Mali sera encore plus présent dans toutes les initiatives pour la promotion de la paix et de la stabilité, en Afrique de l'Ouest en particulier et oeuvrera de façon conséquente pour son intégration.

La paix et la sécurité constituent le socle sur lequel doit reposer, toute ambition de développement. L'apparition de nouveaux conflits et les crises à répétition, qui touchent nombre de pays africains, exigent de nous une réponse urgente.

Dans ce sens, l'engagement de la diplomatie malienne en faveur de la paix et de la sécurité n'est plus à prouver, et demeurera une constante.

L'intégration africaine est un choix résolu du Mali, de l'indépendance à nos jours. Notre diplomatie a vocation à traduire dans les faits la cause de l'Unité Africaine, si fièrement inscrite dans notre Constitution.

Face à l'émergence de grands blocs politiques et économiques en Europe, en Amérique et Asie, nous avons la ferme conviction que le salut de l'Afrique passe par l'accélération de son processus d'intégration.

Convaincu que la construction d'espace politique et de sécurité, puis économique et social est de nature à faire de l'Afrique un pôle de prospérité et de développement, le Mali a œuvré activement à la réalisation de cet objectif.

Des progrès remarquables ont été accomplis pour faire avancer le processus d'intégration africaine. Au niveau sous régional avec principalement la CEDEAO et l'UEMOA, les décisions prises ont permis une meilleure coordination et harmonisation des politiques monétaires, fiscales, agricoles et des infrastructures.

Ces avancées couplées avec la mobilité des facteurs de production permettent d'envisager une croissance économique soutenue pour l'amélioration du bien-être des pays de notre espace commun. C'est dans ce sens que s'inscrit la politique de développement des infrastructures routières en direction des pays frontaliers du Mali.

La libéralisation des échanges économiques et commerciaux, y compris des facteurs de production, exige de réfléchir aux nouveaux enjeux de l'intégration africaine et jeter les bases d'une politique malienne en la matière. Une politique qui, tout en réaffirmant notre ferme volonté d'accélérer le processus d'intégration africaine, viserait à préparer davantage le secteur privé et la société civile à l'environnement concurrentiel émergent de l'intégration ainsi qu'à accroître l'attractivité de l'économie malienne, et bénéficier d'un marché plus large.

C'est dans cette double dynamique que l'Afrique de l'Ouest et l'Union Africaine sont une chance pour notre pays dans un monde en mouvement.

POUR CONCLURE

POUR CONCLURE

Maliennes, Maliens,
Chers compatriotes,
Chers Amis du Mali

Voilà résumé notre Projet pour le Développement Economique et Social du Mali pour les cinq prochaines années. Notre conviction est qu'il sera possible, d'ici 2012, de permettre à tous les Maliens de manger à leur faim, d'avoir accès à l'eau potable, de pouvoir bénéficier des soins de base dans un rayon de 5 km, de pouvoir envoyer tous leurs enfants, garçons et filles, à l'école primaire, de créer les conditions d'emploi pour la majorité des jeunes du pays et les conditions d'accès à un logement décent.

Tellement de choses sont à faire pour réduire la pauvreté de nos populations, tellement de combats sont à mener pour enclencher le processus de développement de notre pays qu'il y a lieu de définir des priorités. Dans notre programme, les priorités portent sur : le renouveau de l'action publique, l'amélioration de la production primaire et le renforcement de la sécurité alimentaire, la mise en place d'un environnement favorable à l'émergence et au développement du secteur privé, l'insertion des femmes et des jeunes dans les circuits productifs, le développement des ressources humaines, les réformes de société.

Parmi ces priorités, nous devons mettre l'accent sur certains objectifs spécifiques : la bonne gouvernance, la mécanisation de l'agriculture et le développement des cultures irriguées (notamment à l'Office du Niger), le développement des infrastructures en vue de réduire les coûts des facteurs et l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, des actions fortes en faveur de l'emploi des jeunes et de la promotion des femmes.

Dans nos analyses, nous nous sommes beaucoup appesanti sur les secteurs productifs. Non pas à cause d'un quelconque désintérêt pour les secteurs sociaux, mais simplement parce que les questions relatives à la production sont plus complexes et les actions plus difficiles à mettre en œuvre. Il est plus difficile de produire que de distribuer. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus voulu faire une évaluation exhaustive du coût du programme, celui-ci étant, en partie, une composante du CSLP, dont les financements sont assurés. Pour les actions de soutien spécifique, en général, leur financement est assuré par les projets en cours ou en voie de lancement tels que le MCA, le 10^{ème} FED, le PASC, PCDA, PCEA.... Les engagements de nos partenaires de développement dépassent aujourd'hui les 1.000 milliards de FCFA.

Nous traduirons réellement dans les faits les objectifs de notre programme de développement économique et social. Ce ne sera pas un document de plus qui viendra s'ajouter à la longue liste des professions de foi sans lendemain. Nous nous y engageons.

Au Mali, et en Afrique en général, les diagnostics des problèmes sont souvent bien posés, de bonnes solutions sont envisagées, des résolutions fortes sont prises pour appliquer ces solutions et puis au fil du temps, ...les résultats s'éloignent. Le PDES démentira cet ordre dominant des faits passés. Pour faire de ce programme une réalité, deux conditions essentielles nous paraissent déterminantes : le changement des mentalités et des comportements et le choix des hommes et des femmes.

Chers compatriotes et amis du Mali,

Au fil de ces lignes, vous avez pu vous rendre compte que nous n'avons pas éludé la réalité. Nous avons décrit les situations des divers secteurs abordés, les actions réalisées, les insuffisances enregistrées, les enseignements tirés et avons proposé des solutions concrètes d'amélioration. Nous avons pris des engagements précis, en indiquant clairement les voies et moyens pour les atteindre et cela dans quels délais. Naturellement, ces propositions restent ouvertes à vos critiques et vos suggestions afin de les rendre plus performantes. Les débats au cours des élections permettront d'enrichir les idées. Après les consultations électorales, le document enrichi sera discuté dans un cadre de concertation approprié. Un forum de validation suivra, au cours duquel seront conviés de grands spécialistes du développement, maliens et étrangers. A l'issue de ces échanges approfondis, le programme sera traduit en une lettre de cadrage, suivie d'un plan quinquennal d'action du Gouvernement.

Voilà ce que nous comptons vous soumettre pour réduire la pauvreté dans notre pays et enclencher son processus de développement économique et social. Dans cinq ans, Inch Allah, avec la confiance renouvelée et le nouveau départ de l'année 2007, nous pourrons soumettre au jugement du peuple malien et de tous les amis du Mali, le bilan définitif de notre action décennale. Nous sommes convaincus qu'il dépassera largement les engagements pris dans ce document.

Bamako, mars 2007

Retrouvons ce qui nous unit
pour un Mali qui gagne